



L'ÉCONOMIE DE
L'INFORMATION

MEDIADOC

N°23 - DÉCEMBRE 2019

ÉDITO

AILLEURS

L'ÉCONOMIE DE L'INFORMATION

VARIA

A.P.D.E.N.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DOCUMENTALISTES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

16, rue Nicolas Leblanc • 93200 Saint-Denis • contact@apden.org

www.apden.org

SOMMAIRE

Edito

Ailleurs

Jingqi Cheng. Le niveau de développement des bibliothèques scolaires de l'enseignement primaire et secondaire en Chine

L'économie de l'information

Nikos Smyrnaio. Critique de la dépendance du journalisme envers l'oligopole de l'internet

Jean-Michel Salain. Les trois dimensions du document et leurs conséquences sur la bibliothéconomie/les sciences de l'information

Véronique Bonnet. L'économie de l'information, des GAFAM à la RGPD : un nouvel objet d'enseignement ?

Varia

Floriane Ceresa, Marlène Gachet. Débuter le métier de professeur.e documentaliste

Nieves Martin. La prise de poste : questionner ses pratiques dans un nouvel établissement

Retour sur les journées professionnelles des A.P.D.E.N. locales

Edito

Par Gildas Dimier

Si la notion d'économie de l'information n'est pas nouvelle, elle n'en est pas moins en constant renouvellement, ce qui implique d'en interroger les contours régulièrement. C'est particulièrement vrai dans le contexte de la nouvelle économie, et de ses propres mutations, imprimant des transformations rapides aux technologies de l'information et des communications là où, par ailleurs, les stratégies économiques des entreprises, concurrentielles, peuvent rester stables.

A la convergence des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et de l'économie, il appartient aux professeur.e.s documentalistes de se saisir de ces problématiques. Aussi nous félicitons que l'économie de l'information ait pu faire l'objet, en 2018, du dossier de l'épreuve du Capes interne de Documentation. Nous nous proposons d'en prolonger l'intérêt dans ce numéro de *Mediadoc*, afin d'appréhender les évolutions et questionnements récents.

C'est notamment le cas dans le champ de l'information de presse, dont Nikos Smyrnaiois évoque les transformations des dispositifs numériques informationnels et les formes de dépendance croissantes qui en résultent, au risque d'une rupture avec le contrat démocratique. Des évolutions qui ont un impact sur l'ordre documentaire même, conduisant Jean-Michel Salaün à questionner le modèle des bibliothèques, média du temps long, et leur capacité à s'adapter aux transformations rapides et parfois éphémères des médias contemporains. Véronique Bonnet, quant à elle, rappelle que le modèle concurrentiel n'est pas unique et que le Libre offre une alternative dont les professeur.e.s documentalistes doivent pouvoir s'emparer... comme une invitation à laquelle répondre. Dont acte.

La rubrique *Ailleurs* nous conduit cette fois en Chine où l'identité professionnelle des bibliothécaires scolaires est en devenir, la place de l'enseignement n'y étant malheureusement encore que marginale, ce qui pourrait aussi évoluer.

Une question de l'identité et de la culture professionnelle que nous retrouvons dans la rubrique *Varia*, dans laquelle Florianne Ceresa et Marlène Gachet proposent aux professeur.e.s documentalistes nouvellement nommé.e.s un document d'accompagnement dressant la liste des personnes à rencontrer et des tâches à effectuer lors de sa prise de poste. Une première approche qui trouve son complément dans le propos de Nieves Martin, laquelle témoigne de son entrée en fonction dans un nouvel établissement, nous rappelant ainsi les démarches professionnelles importantes à effectuer dans cette circonstance. Pour conclure, selon une habitude désormais bien ancrée, *Mediadoc* propose une présentation des journées professionnelles organisées par les A.P.D.E.N. au sein de leur académie.

Je profite de ce numéro sur l'économie de l'information pour remercier les auteur.e.s qui contribuent à *Mediadoc*, sans rien attendre en retour que la considération des professionnel.le.s que nous sommes. Des remerciements auxquels j'associe l'ensemble du comité éditorial pour son travail de l'ombre, stimulant lorsqu'il s'agit de travailler à l'élaboration d'un numéro, mais parfois ingrat quand s'enchaînent les relectures des textes. Chacun.e mérite de la reconnaissance, ce qui doit être dit. Merci.

Le niveau de développement des bibliothèques scolaires de l'enseignement primaire et secondaire en Chine

Jingqi Cheng, Étudiante en master ISchool à l'Université Sun Yat-sen

Selon le « Bulletin du développement des statistiques de l'Éducation Nationale » de 2018, publié par le Ministère de l'Éducation de la République Populaire de Chine, on recense au total 161 800 écoles primaires, 52 000 collèges (incluant 11 collèges professionnels) et 24 300 lycées. La plupart de ces établissements sont dotés de leur propre bibliothèque. Quantitativement, les bibliothèques des établissements primaires et secondaires représentent une part importante de la totalité des bibliothèques chinoises.

Politique et réglementation des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire

A l'heure actuelle, la Chine n'a pas établi de lois spécifiques pour les bibliothèques de petite et moyenne dimension, ni même rédigé ou publié de documents réglementaires particuliers à leur administration ou à leur gouvernance locale. Les normes de travail des établissements primaires et secondaires sont principalement basées sur les réglementations publiées par le Ministère de l'Éducation, ainsi que sur les documents publiés par le Ministère de la Culture et du Tourisme.

Législation et réglementation générale

La législation sur les bibliothèques scolaires chinoises du primaire et du secondaire est établie selon une série de lois, réglementations et politiques qui leur garantissent un soutien légal et administratif favorisant leur développement.

La *Loi de la République Populaire de Chine sur la protection des mineurs (1991)*¹ introduit, dans ses chapitres 3 et 4, le principe d'une éducation des usagers, en protégeant les droits des mineurs. Cette première loi est complétée par la *loi sur l'Éducation de la République Populaire de Chine (1995)*² et par la *Loi sur la scolarité obligatoire de la République Populaire de Chine (1986)*³. Ces lois introduisent la question de l'éducation, dans un contexte de développement des apprentissages tout au long de la vie. Elles apportent des indications précises sur la mise en œuvre d'une formation à la maîtrise de l'information et sur la mise à disposition des ressources documentaires. Elles sont complétées par trois règlements : Le *Programme de Développement des Enfants Chinois 2011-2020 (2011)*⁴, les *Bases de l'Alphabétisation du Développement des Enfants Chinois (2016)*⁵, et le *Plan d'Action pour l'Informatisation de l'Éducation 2.0 (2018)*⁶. Ces règlements apportent des indications pour promouvoir la lecture, la formation à la maîtrise de l'information et le développement de « l'apprentissage par questionnements », ainsi qu'un cadre de référence pour les services et activités des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire.

Afin d'assurer une continuité entre les structures, la *loi sur les services culturels publics de la République Populaire de Chine (2016)* et la *loi sur les bibliothèques publiques de la République Populaire de Chine (2017)* précisent les dispositions légales pour assurer le développement de

1 Congrès du Peuple Chinois. Loi de la République Populaire de Chine sur la protection des mineurs [EB/OL] [2019-01-02]. <http://law.npc.gov.cn:8081/FLFG/flfgByID.action?flfgID=32811018&keyword=%E6%9C%AA%E6%88%90%E5%B9%B4%E4%BA%BA%E4%BF%9D%E6%8A%A4%E6%B3%95&zlsxid=01>

2 Congrès du Peuple Chinois. La Loi d'Éducation de la République Populaire de Chine [EB/OL]. [2019-01-01]. http://www.moe.gov.cn/s78/A02/zfs_left/s5911/moe_619/201512/t20151228_226193.html

3 Congrès du Peuple Chinois. La Loi de la République Populaire de Chine sur la scolarité obligatoire [EB/OL]. [2019-06-09]. http://www.moe.gov.cn/s78/A02/zfs_left/s5911/moe_619/201001/t20100129_15687.html

4 Liu, Ziheng & Wu, Jiao. Le programme de développement des enfants chinois (2011-2020) un document guide sur les services d'enfants des bibliothèques publiques [J]. *Bibliothèque & Information*, 2012(01). pp.1-3

5 La publication des bases de l'alphabétisation du développement des étudiants chinois [J]. *Journal de la Recherche en Éducation de Shanghai*, 2016(10). pp.85

6 Ministère de l'Éducation. Plan d'action pour l'informatisation de l'éducation 2.0. [EB/OL]. [2019-01-02]. http://www.moe.gov.cn/srcsite/A16/s3342/201804/t20180425_334188.html

réseaux coopératifs entre les bibliothèques scolaires et les autres bibliothèques.

Sur quelques politiques spéciales

Les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire sont principalement gérées par le Département de l'Éducation Obligatoire du Ministère de l'Éducation. Cependant, en Chine, les activités des bibliothèques sont étroitement liées aux secteurs culturels et aux secteurs de l'édition. Ce faisant, le Ministère de la Culture et du Tourisme, l'Administration Générale de la Presse et de la Publication, l'Administration d'État de la presse, de la publication, de la radio, des films et de la télévision, sont également parties prenantes dans la gestion et l'orientation de la construction des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Ces quatre « tutelles » sont à l'origine, en concertation ou non, d'un ensemble de procédures normalisées et de politiques qui viennent compléter l'organisation et l'administration des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Texte essentiel à l'administration des bibliothèques scolaires, le Ministre de l'Éducation a promulgué, en 1991, les « Procédures pour les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire », révisées en 2003 puis en 2018. La dernière version du texte est composée de sept parties : « Principes généraux, Structure et Institutions, Équipement et Signalétique de la Bibliothèque, Bibliothèque et gestion des collections, Services, Conditions et Garanties, Réglementations complémentaires ».

En janvier 2011, le Ministre de l'Éducation et l'Administration Générale de la Presse et de la Publication, ont publié conjointement la « Publication sur le renforcement supplémentaire des quantités de livres et la gestion des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire ». Ce règlement définit les procédures d'acquisition de livres pour les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Il recommande, pour ces achats, de procéder à un diagnostic pour évaluer l'état des collections.

En mai 2015, le Ministère de l'Éducation, le Ministère de la Culture et l'Administration d'État de la Presse, de la Publication, de la Radio, du Film et de la Télévision ont publié conjointement un « Avis sur le renforcement de la construction et de l'application des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire dans cette nouvelle période ». Ce texte encourage la mise en œuvre d'actions coordonnées entre les bibliothèques et l'éducation

L'état des ressources dans les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire

L'existence d'un bâtiment pour la bibliothèque et l'acquisition de collections de livres sont le minimum requis pour assurer le fonctionnement quotidien des bibliothèques scolaires. En Chine, la construction des bibliothèques et la détermination des dotations pour l'achat de livres sont de la responsabilité des instances locales de gouvernement. Or, le déséquilibre entre les différentes régions et entre les zones urbaines et rurales est un facteur important qui restreint le développement global des bibliothèques scolaires.

Les bâtiments des bibliothèques

Depuis la publication en 2013 de l' « Avis sur l'amélioration globale des conditions basiques de l'enseignement obligatoire dans les zones défavorisées », visant à améliorer les conditions d'éducation dans les zones défavorisées, des mesures ont été prises pour améliorer les infrastructures d'enseignement. Dans la mesure du possible, de nouvelles bibliothèques sont construites et, *a minima*, les écoles doivent disposer d'un coin lecture.

Cette politique répond à un impératif. D'ici 2020, la majorité des établissements scolaires chinois auront besoin d'avoir des bibliothèques conformes aux standards nationaux⁷. En plus du bâtiment de la bibliothèque, les établissements sont encouragés à créer des espaces avec des livres, des

⁷Site du Ministère de l'Éducation de Chine. Ministère de l'Éducation, Ministère de la Culture, de l'administration d'État de la Presse, de la Publication, de la Radio, du Film et de la Télévision. Points de vue sur le renforcement de la construction et de l'application des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire dans la nouvelle période. [EB/OL].[2019-05-25].http://www.moe.gov.cn/srcsite/A06/jcys_jyzt/201505/t20150520_189496.html

journaux et des magazines, auxquels les élèves puissent accéder de manière autonome. L'objectif est de multiplier les occasions de lire, donnant ainsi à chacun.e, professeur.e.s et élèves, plus de possibilités de lecture⁸.

Des chercheur.e.s universitaires chinois.es ont mené, en 2019, une recherche approfondie dans 169 écoles primaires et secondaires chinoises pour faire une étude sur l'utilisation des bibliothèques scolaires ainsi que sur les problèmes existants. L'enquête montre que la situation des bibliothèques scolaires s'est améliorée, même si celles-ci sont en général petites, quoique dans les normes, et équipées de meubles traditionnels⁹.

Les ressources pour les collections de la bibliothèque

En Chine, le Ministère de l'Éducation présente chaque année une « *Bibliographie recommandée pour la bibliothèque scolaire nationale du primaire et du secondaire*¹⁰ ». Il s'agit d'une liste de livres approuvés par l'Administration d'État de la Presse, de la Publication, de la Radio, du Film et de la Télévision. Ce document constitue la principale référence pour l'acquisition de livres par les bibliothèques scolaires. Au-delà d'informations basiques sur les livres (catégorie, éditeur, ...), il distingue les livres selon différents niveaux de lecture. La politique d'acquisition dépend également des besoins des professeur.e .s et des élèves.

Alors que les bibliothèques scolaires garantissent la qualité de la collection, la taille de la collection est établie selon le standard « Taille de la collection de livres de la bibliothèque scolaire du primaire et du secondaire »¹¹ (cf. tableau 1).

Tableau 1. Collection de livres de la bibliothèque scolaire du primaire et du secondaire

	Cités scolaires (collège et lycée)	Lycée	Collège	École primaire
Volume de livres par élève	40	45	35	25
Périodiques	120	120	80	60
Dictionnaires de référence, manuels de référence pour l'enseignement	250	250	180	120

⁸Site du Ministère de l'Éducation de Chine. Ministère de l'Éducation, Ministère de la Culture, de l'administration d'État de la Presse, de la Publication, de la Radio, du Film et de la Télévision. Points de vue sur le renforcement de la construction et de l'application des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire dans la nouvelle période. [EB/OL].[2019-05-25].http://www.moe.gov.cn/srcsite/A06/jcys_jyztb/201505/t20150520_189496.html.* Selon le niveau de développement économique et l'investissement de fonds d'éducation, cela a été divisé en trois régions. Chaque région a sélectionné aléatoirement deux provinces (ou municipalités) pour conduire la recherche (Région 1 : ville de Shanghai, province de Zhejiang; Région 2 : Province de Hunan, Province de Sichuan; Région 3 : Province de Jilin, Province de Gansu). Dans chaque province (ou municipalité), l'échantillonnage stratifié a été utilisé pour extraire les établissements étudiés. Un total de 169 établissements a été sélectionné, incluant 48 écoles primaires, 63 collèges et 58 lycées, dont 93 établissements en ville et 76 établissements en zone rurale.

⁹Liu, Qiang. Chen, Xiaochen. Du, Yan. Le statut quo de la construction et de l'utilisation des bibliothèques scolaires du primaire et du collège et les stratégies d'amélioration – Basé sur l'enquête de 169 établissements du primaire et du collège à travers le pays.[J]. Journal de la Société Chinoise de l'Éducation, 2018 (02). pp.57-63

¹⁰Le système de gestion d'information de « La bibliographie recommandée pour les bibliothèques scolaires nationales du primaire et du secondaire ». [EB/OL].[2019-06-01].http://ncct.moe.edu.cn/tushu/app/publicity_detail.jsp?id=518016.

¹¹Site web du Ministère de l'Éducation de la République Populaire de Chine. Avis sur « La taille de la collection de livres de la bibliothèque scolaire du primaire et du secondaire », publié par le Ministère de l'Éducation. [EB/OL].[2019-06-01].http://www.moe.gov.cn/srcsite/A06/jcys_jyztb/201806/t20180607_338712.html

Selon les « *Règlements pour la bibliothèque scolaire du primaire et du secondaire (révision)* »¹², les bibliothèques scolaires doivent accroître leur fonds à raison d'un document imprimé par élève par année. La mise à jour des fonds documentaires des bibliothèques scolaires tend à se développer de manière plus démocratique, les achats étant de plus en plus déterminés selon l'avis des lecteur.rice.s, professeur.e.s et élèves.

Ce mouvement s'accompagne du développement progressif des ressources numériques, qui dépend principalement de la coordination des administrations locales d'éducation. A ce stade néanmoins, la plupart des bibliothèques scolaires ne peuvent encore acquérir que peu de ressources numériques en recourant aux bibliothèques numériques régionales ou à quelques centres de documentation.

Les services fournis par les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire

Les services fournis par les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire déterminent la mise en œuvre de leur fonction éducative. Par conséquent, la tâche prioritaire, pour chaque bibliothèque scolaire, est d'améliorer la qualité du service.

Par ailleurs, certaines bibliothèques scolaires examinent la possibilité d'étendre l'amplitude horaire au-delà des 40 heures d'ouverture hebdomadaires. Par exemple, l'ouverture pour les enseignant.e.s et les élèves est envisagée durant les week-end ou certaines périodes de vacances.

Principaux types de services des bibliothèques scolaires

Afin de mieux servir l'enseignement, les bibliothèques du primaire et du secondaire ont tendance à s'associer étroitement aux programmes d'enseignement. Le fonds documentaire peut être intégré dans différents cours et faire ainsi partie des ressources pédagogiques utilisées en classe. Cela aide à améliorer l'utilisation des ressources documentaires et rend l'enseignement plus diversifié.

Les ressources documentaires ne sont pas systématiquement conservées dans la bibliothèque. Certaines bibliothèques scolaires ont fait le choix de multiplier les lieux de mise à disposition des documents, en particulier dans les salles de classe. La promotion de ces ressources auprès des professeur.e.s et des élèves se fait *via* des affiches et des écrans électroniques dans l'école.

En matière de formation, les bibliothèques scolaires développent progressivement des temps de formation à la maîtrise de l'information. A cette fin, des séances pédagogiques sont organisées pour les nouveaux.elles élèves afin qu'ils.elles acquièrent une méthodologie documentaire.

La lecture dans les écoles

La réforme du système éducatif chinois et des nouveaux programmes s'est donné pour exigence essentielle d'améliorer la capacité de lecture des élèves du primaire et du collège. Cet objectif s'est accompagné, dans les bibliothèques scolaires, d'un soutien aux activités de lecture.

La lecture plaisir a fait son entrée en classe, les élèves pouvant désormais choisir leur livre favori lors d'un temps dédié à la lecture en classe. Des festivals de lecture et des clubs de lecture sont organisés pour encourager les élèves à partager leurs expériences de lecture. Les établissements invitent également des auteur.rice.s de littérature jeunesse, des expert.e.s et des universitaires pour faire des conférences, le but étant de diversifier les projets culturels.

En plus de ces activités de lecture, les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire mènent également des activités créatives sous la forme de lecture de livres d'images, de « performances » (pièce dansée, pièce traitée dans les manuels scolaires, pièce traditionnelle...etc). Cela permet de stimuler la créativité des élèves en intégrant leurs propres idées et réflexions dans un travail basé sur leur compréhension des textes.

Toutes ces activités sont essentiellement menées au sein des établissements. Mais pour les élèves des écoles du primaire et du secondaire, la famille tient également une place importante. Ce faisant, certaines bibliothèques scolaires associent parents et enfants dans ces activités.

¹²Site web du Ministère de l'Éducation de la République Populaire de Chine. Avis sur « Régulations de la bibliothèque scolaire du primaire et du secondaire (révisé) » publié par le Ministère de l'Éducation. [EB/OL]. [2019-06-01].http://www.moe.gov.cn/srcsite/A06/jcys_jyzt/201806/t20180607_338712.html

La construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires scolaires

Pendant longtemps, il y a eu un manque de professionnel.le.s dans les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Pour faire vivre ces bibliothèques, de nombreux.ses professeur.e.s doivent encore travailler à temps partiel en tant que bibliothécaires. D'ailleurs, les bibliothécaires professionnel.le.s ont généralement un statut inférieur et des salaires plus bas. L'objectif actuel est de former des équipes professionnelles dans les bibliothèques scolaires chinoises, ce qui suppose de recruter des personnes ayant un cursus en bibliothéconomie.

L'amélioration de la qualité professionnelle des bibliothécaires est principalement réalisée grâce à la formation continue proposée par les associations de bibliothécaires¹³. La Société des Bibliothèques de Chine, déclinées en comités locaux, a la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre les activités de formation continue pour les bibliothécaires scolaires. Ces formations, destinées à l'ensemble des bibliothécaires scolaires, englobe la définition des contenus pédagogiques à destination de ces personnels.

Grâce au travail de ces associations, la proportion des bibliothécaires professionnel.le.s dans les établissements scolaires est en augmentation. Ce mouvement s'accompagne d'une revalorisation salariale qui devrait rendre le métier plus attractif.

13 Si le Ministère de l'Éducation a à sa charge une responsabilité normative, les associations ont des tâches étendues. Elles contribuent à la recherche théorique et promeuvent les échanges en Chine et à l'étranger. Dans ce contexte, elles publient leurs travaux.. Elles ont un rôle de conseil pour la formulation des lois et règlements pour les bibliothèques scolaires. Elles participent à la formation continue des bibliothécaires et contribuent à populariser les sciences et les technologies de l'information.

Critique de la dépendance du journalisme envers l'oligopole de l'internet

Nikos Smyrniaios, LERASS Université de Toulouse

Avec la généralisation de l'internet, et notamment depuis l'émergence des dispositifs participatifs (réseaux sociaux, commentaires, production amateur de contenus) à partir de la moitié des années 2000, le discours dominant dans les milieux professionnels et profanes explique qu'il existe un processus d'*empowerment* des journalistes et de leurs publics dont les conséquences sont intrinsèquement positives pour la société. Une partie des analyses sur le journalisme en ligne et les pratiques participatives, notamment anglo-saxonnes, reprend cette idée à son compte de manière acritique (voir Gillmor, 2004 et Jenkins, 2006). Pour le dire rapidement, ces évolutions renforceraient l'autonomie journalistique mais aussi celle des publics face à la puissance des organisations et des contraintes économiques qui les conditionnent.

Or, un examen attentif des nouvelles conditions d'exercice du journalisme révèle que, pour la grande majorité des acteurs (éditeurs, journalistes et publics), ce qui se passe est un phénomène exactement inverse : la production et la consommation d'informations en ligne suivent des tendances qui renforcent des logiques d'hétéronomie et de dépendance (Smyrniaios, 2018). Ces logiques de nature sociotechnique et économique sont liées aux contraintes imposées par les dispositifs numériques de production, de diffusion et de valorisation de l'information. La dépendance croissante envers des acteurs oligopolistiques de l'internet, la domination de la logique publicitaire, l'exploitation commerciale de l'activité des internautes, le renforcement des logiques de productivité et de standardisation du travail journalistique, les logiques de manipulation et de propagande qui instrumentalisent les dispositifs participatifs sont quelques-unes de ces tendances qui font de l'internet un vecteur d'hétéronomie.

Parmi elles, je propose d'interroger dans ce texte la concentration des moyens de communication numérique entre les mains de quelques multinationales de l'internet. En effet, cette concentration est une caractéristique primordiale du système médiatique contemporain qui introduit des logiques extérieures au champ journalistique au cœur même du processus de socialisation professionnelle des journalistes et dans la définition des normes et des pratiques dominantes. Par conséquent, il influence grandement la nature et la qualité de l'information qui circule dans l'espace public numérique.

La propriété des moyens de diffusion de l'information

Le processus de démocratisation de l'accès aux moyens de production culturelle et informationnelle est antérieur à la massification de l'internet (Napoli, 2010). Depuis des décennies, les individus sont en capacité de produire relativement facilement et à un moindre coût des biens de nature symbolique (des contenus journalistiques et/ou culturels). Ce qui différencie la situation actuelle est leur capacité à toucher un public potentiellement de masse à travers des plateformes comme *Youtube* ou *Facebook*. Or, si ces moyens de diffusion sont désormais à la portée d'une part croissante de la population – ce qui, au passage, a des effets positifs indéniables pour le pluralisme de l'espace public –, leur propriété demeure majoritairement entre les mains d'entreprises privées, souvent multinationales et financiarisées. Celles-ci contrôlent la fonction d'*infomédiation*, définie comme l'ensemble des segments d'activité et des dispositifs numériques qui permettent la mise en contact des internautes avec tout type d'informations en ligne mais aussi avec d'autres internautes (Smyrniaios, 2017). Elles peuvent ainsi changer les règles du jeu (algorithmes, conditions d'utilisation, modes de valorisation) de manière à maximiser la valeur extraite de l'utilisation des

services proposés, y compris quand ces modifications vont à l'encontre des intérêts des utilisateurs¹⁴.

Cette tendance n'est pas nouvelle. Depuis les débuts de l'informatique connectée dans les années 1980, l'information de presse a constitué l'une des composantes essentielles des services en ligne grand public. Que ce soit le Minitel en France ou *Prodigy* et *CompuServe* aux Etats-Unis, les fournisseurs de services interactifs ont toujours pris soin d'inclure dans leurs offres des contenus d'actualité fournis par des médias pour en augmenter la valeur d'usage. L'avènement du web n'a fait que renforcer cette tendance, mais en modifiant le rapport de force : au début des années 2000, *Google* s'est ainsi cru capable d'imposer sa loi aux éditeurs de presse grâce à sa forte emprise sur le *search*, qui paraissait alors une voie d'accès au contenu en ligne sans concurrence. C'est ce qui a permis le lancement de *Google News* en 2002 sans aucune consultation avec les éditeurs qui ont subi la loi de la firme californienne et ont dû s'adapter en conséquence. Néanmoins, la montée en puissance de l'internet mobile a modifié la donne. Le produit du travail des journalistes professionnels constitue plus que jamais un attrait d'audience majeur. Mais aux côtés de *Google* est venu s'ajouter un petit nombre d'acteurs qui contrôlent l'essentiel des canaux de distribution de contenu notamment sur les supports mobiles. *Apple*, *Facebook*, *Twitter* et *Snapchat* sont désormais avec *Google* les principaux infomédiaires sur l'internet mobile. Pour chacun d'entre eux, le contenu de qualité produit par des médias professionnels est un moyen de différencier leur offre de services. Exactement comme pour les fournisseurs de services en ligne des années 1980 et les portails des années 1990 et 2000.

Les deux dispositifs d'infomédiation emblématiques sont le moteur de recherche de *Google* et le *Newsfeed* de *Facebook*. Tous les deux se fondent sur des algorithmes qui exploitent de manière industrielle « l'agrégation automatique des jugements incertains, dispersés et aléatoires de la foule des internautes » (Cardon, 2013, p.74). Pour *PageRank* de *Google*, ces jugements prennent la forme de liens hypertexte qui relient des pages web entre elles. Ce calcul, qui joue toujours un rôle prépondérant dans le fonctionnement global du moteur de recherche, est désormais complété par de nombreux autres signaux informationnels produits par l'activité en ligne d'une foule immense d'humains et d'ordinateurs (fraîcheur et originalité de l'information, mention de l'auteur, degré d'implication du lecteur, partages sur les réseaux socionumériques, balisage HTML, attributs etc.). Par ailleurs, *Google* propose également de nombreux dispositifs d'infomédiation spécialisés qui tentent de simuler les logiques sociales prépondérantes dans des domaines spécifiques (*Google News*, *Google Shopping*, *Google Scholar*, *Google Play* etc.). *Facebook*, de son côté, hiérarchise l'apparition des informations dans le fil d'actualité de ses utilisateurs sur la base d'algorithmes qui tiennent compte des très nombreux liens formés à l'intérieur de sa plateforme (*likes*, partages, commentaires, intensité des relations entre utilisateurs) mais aussi des qualités attribuées au contenu (format, popularité, nouveauté etc.). Dans les deux cas, il s'agit de « définir des métriques destinées à décrire les formes *relationnelles* du social » (Cardon, op.cité) afin de hiérarchiser et d'assembler des informations en des ensembles cohérents qui produisent une « expérience utilisateur » efficace et agréable tout en maximisant le revenu de leurs propriétaires. Au passage, ces infomédiaires mettent en place une « architecture organisationnelle de la visibilité » produite par des logiciels qui définissent ce que nous pouvons percevoir, ou pas, parmi l'immensité des possibilités (Bucher, 2012). Cette architecture impose un certain nombre de contraintes d'usage et fait l'objet d'une « activation » et d'une appropriation particulière de la part des internautes, en fonction de déterminants divers : caractéristiques socioéconomiques et culturelles, objectifs

14 Pour une analyse portant sur le cas de *Twitter* voir Smyrniotis, 2013.

poursuivis, contextes d'usage etc.

Face à ces acteurs, les éditeurs de sites d'information se trouvent dans une position ambiguë qui peut être résumée par le concept de *coopétition*¹⁵. Ils établissent avec les infomédiaires des relations mi compétitives, mi coopératives, caractérisées par une dépendance mutuelle mais inégale qui rend difficile la définition d'une stratégie cohérente. En effet, les éditeurs ont besoin de *Facebook*, comme de *Google* ou d'*Apple*, pour avoir accès aux publics extrêmement nombreux qui utilisent leurs services. Mais, dans le même temps, ces multinationales oligopolistiques captent une part très importante des revenus générés par le journalisme en ligne, au détriment des éditeurs qui financent sa production. Ainsi, *Google* et *Facebook* à eux seuls représentent par exemple plus de la moitié du marché publicitaire en ligne de la Grande Bretagne¹⁶. Le rapport de force entre infomédiaires et éditeurs apparaît dès lors comme très inégal. La preuve en est que nombre d'éditeurs se voit imposer des méthodes de travail et même des choix éditoriaux par les exigences des géants du web¹⁷. Les journalistes quant à eux sont obligés d'adapter leurs pratiques afin de satisfaire les critères des infomédiaires et maximiser ainsi l'impact du contenu qu'ils produisent en termes d'audience et de valorisation publicitaire (Sire, 2015). Cette tendance est d'autant plus forte que certains services comme *Facebook* et *Twitter* sont devenus incontournables dans le travail quotidien des journalistes.

Les réseaux sociaux numériques, outils indispensables et ambigus du travail journalistique

Deux traits particulièrement visibles dans le domaine de l'information en ligne sont en adéquation avec l'utilisation des réseaux sociaux numériques par les journalistes. Premièrement, il s'agit de la montée en puissance d'un journalisme « assis » fondé essentiellement sur le retraitement des matériaux existants plutôt que sur le reportage de terrain (Paterson et Domingo, 2008). Dans ce contexte, les réseaux sociaux numériques participent au processus de retraitement et de démultiplication des contenus d'actualité peu originaux (Messner, Linke et Eford, 2011). Ils permettent par ailleurs aux journalistes de pénétrer à distance des sphères sociales qui leur sont *a priori* éloignées ou hermétiques. Une autre évolution du journalisme en phase avec la montée en puissance des réseaux sociaux numériques est l'exercice, nouveau et compliqué pour les journalistes, de l'explication et de l'auto-justification (Datchary, 2010). Si celui-ci s'exerce essentiellement dans le périmètre des sites d'information et dans des espaces prévus à cet effet (commentaires, blogs etc.), il peut aussi les déborder et rejaillir sur des espaces moins ou pas du tout institutionnalisés comme les profils et les pages personnelles des journalistes. De là découle une confusion de plus en plus forte entre temps et espaces professionnels et privés, une tendance accentuée dans le cas des journalistes par la nature de l'actualité, diffuse et omniprésente. Au sein des réseaux sociaux numériques, espaces à la fois publics et privés, les journalistes revêtent successivement le rôle de professionnel, de citoyen, de « copain », etc. L'audience qu'ils y acquièrent, se mesurant parfois en milliers de personnes, se met indirectement au service de l'organisation qui les emploie.

Ainsi, le sens de l'humour et de la répartie, la pensée rapide et synthétique ou la culture riche et éclectique d'un travailleur cognitif sont autant de traits de sa personnalité valorisables sur *Twitter* ou *Facebook* en matière de popularité ou d'« influence ». Ces traits peuvent être captés par l'employeur sous forme d'audience, de visibilité ou de crédibilité. La gestion de la relation avec les

15 Smyrniaios Nikos, « Comment comprendre l'accord entre *Google* et la presse française », *Ina Global*, 25 février 2013.

16 Sweney Mark, « *Google* and *Facebook* will have more than half of UK digital ad market », *The Guardian*, 3 décembre 2014.

17 Sire Guillaume, « Jusqu'où écrire pour *Google* ? », *Ina Global*, 10 avril 2015.

publics et avec les pairs devient dès lors plus complexe et débouche sur la mise en place de stratégies variées qui peuvent aller du refus d'engager le dialogue jusqu'au « travail affectif », c'est-à-dire d'un investissement affectif et émotionnel dans la création et l'entretien des liens personnels avec une partie du public et des sources (Siapera, Iliadi, 2015). Ce sont bien des affects et des traits de personnalité, plus ou moins authentiques, qui sont exprimés, formatés, mesurés, interprétés et marchandisés sur ces plateformes à travers « la mise en chiffre de soi » (Pharabod et al., 2013) dans le cadre d'une économie de l'exploitation émotionnelle des usagers qui fait partie intégrante du capitalisme numérique (Pierre, Alloing, 2015).

À mesure que ces logiques prennent de l'ampleur, les stratégies des organisations pour accaparer les externalités qui découlent de l'identité numérique du travailleur cognitif qu'est le journaliste se font de plus en plus pressantes au point de prendre la forme d'une « injonction à la participation » au sein des rédactions (Asdourian, Hove, Bourgeois, 2015). Or, la tendance des journalistes à mêler activité professionnelle et vie sociale au sein des réseaux socionumériques génère régulièrement des tensions entre, d'une part, des directions de médias soucieuses de la bonne image de leurs organisations respectives et, de l'autre, des journalistes défendant le principe de leur libre expression en ligne. Si les injonctions managériales visent à subordonner l'usage des réseaux socionumériques à la promotion des organisations médiatiques, les journalistes quant à eux résistent et tentent d'y négocier des espaces individuels de liberté. *Twitter* et *Facebook* deviennent ainsi des nouveaux champs où se joue ce rapport de force historique sur la question de l'autonomie journalistique (Lemieux, 2010).

Cette « connectivité permanente » du travail journalistique en ligne, souvent exigée et parfois imposée par le contexte de cette activité professionnelle, accroît la dispersion, entendue comme le fait de devoir faire plusieurs choses en même temps, d'être sollicité sans répit (Datchary, 2011). Les salariés sont soumis à un environnement caractérisé par des modifications de dernière minute, des interruptions et des arbitrages permanents ainsi que par une extrême diversité des tâches, qui peuvent par ailleurs être standardisées et rationalisées. Il s'agit là d'une caractéristique typique de l'activité journalistique, accentuée au sein des rédactions web par l'accélération des rythmes de production et par la complexité de l'environnement informationnel dans lequel cette production se réalise. Ces situations nécessitent des compétences particulières pour produire dans l'urgence et gérer l'imprévisible (Pilmis, 2014), tout en étant sources de fatigue psychique, cognitive et physique, ce qui aboutit parfois à une critique de la connexion permanente. Par ailleurs, la capacité des travailleurs à gérer cette dispersion n'est pas toujours reconnue en tant que compétence professionnelle à part entière, ni valorisée en tant que telle. La pluriactivité des travailleurs immatériels est renforcée par l'usage intensif des technologies numériques qui génèrent une multitude de *stimuli* informationnels. La « connectivité permanente » au sein des réseaux numériques (messagerie instantanée, *Twitter*, *Facebook*, *Skype*, etc.) et la gestion de différents types de contenu nécessitent l'utilisation de logiciels spécialisés. La maîtrise de ces dispositifs et de ces processus et la gestion « créative » de la dispersion peuvent constituer une source de satisfaction personnelle et même de plaisir. Mais elles peuvent également générer de la frustration, d'autant plus que, au sein des rédactions web, il existe une tension entre l'idéal-type de la profession et la réalité vécue par la majorité des journalistes qui sont pris dans les procès de production marqués par la vitesse et l'impératif de productivité (Degand, 2011).

Conclusion

Rappeler que l'internet constitue une rupture par rapport à la situation antérieure des médias est une

banalité. Il est évident également que de très nombreux exemples de journalisme de qualité, voire de critique sociale et même de résistance, ont pu s’y développer en exploitant ses avantages techniques et économiques. Du point de vue du public, une multitude de contenus sans précédent dans l’histoire humaine est accessible à tout moment et avec une facilité déconcertante. La diversité des points de vue et le pluralisme des opinions y gagnent. Néanmoins, les habitudes des publics demeurent sociologiquement, techniquement et économiquement déterminées. Peu d’entre nous exploitent pleinement les possibilités offertes et s’émancipent complètement des contraintes d’usage commerciales qui nous sont imposées. De la même manière les pratiques journalistiques sont massivement conditionnées par les dispositifs économiques et techniques qui forment l’infrastructure du journalisme en ligne. Ces dispositifs incorporent des logiques d’exploitation et d’aliénation pour ces travailleurs cognitifs que sont les journalistes, les rédacteurs et tous les autres métiers qui produisent le contenu d’information en ligne. Ils renforcent l’hétéronomie journalistique et constituent ainsi des menaces pour la société et la démocratie. Les débats qu’ont déclenché la désinformation en ligne, notamment *via Facebook*, mais aussi le populisme des médias commerciaux au moment du référendum sur le Brexit et de l’élection de Trump en sont la preuve¹⁸. Il est impératif de les confronter en tant que tel, tant sur le plan théorique qu’empirique, en approfondissant une socio-économie politique du journalisme en ligne, dans le cadre plus large d’une critique du capitalisme numérique.

Références bibliographiques

- ASDOURIAN B., VAN HOVE F., BOURGEOIS D., « Participation journalistique sur Twitter. Injonctions à la participation et formes d’intervention numériques : le cas de la Radio Télévision Suisse », *Studies in Communication Sciences*, vol. 15, n° 2, p. 190-196, 2015.
- BUCHER Taina, « Want to be on the top? Algorithmic power and the threat of invisibility on Facebook », *New Media & Society*, vol. 14 no. 7, 2012, p. 1164-1180.
- CARDON Dominique, « Dans l’esprit du PageRank. Une enquête sur l’algorithme de Google », *Réseaux*, n° 177, 2013, p. 63-95
- CASILLI Antonio A., « Contre l’hypothèse de la « fin de la vie privée » », *Revue française des sciences de l’information et de la communication*, No 3, 2013, <http://rfsic.revues.org/630>
- DATCHARY Caroline, *La dispersion au travail*, Octarès, Toulouse, 2011.
- DATCHARY Caroline, « Ce que le Web 2.0 fait à l’autonomie journalistique. L’expérience Médiapart », dans Cyril Lemieux (dir.), *La subjectivité journalistique*, Paris, Éditions de l’EHESS, p. 123-142, 2010.
- DEGAND Amandine, « Le multimédia face à l’immédiat. Une interprétation de la reconfiguration des pratiques journalistiques selon trois niveaux », *Communication*, vol. 29, n° 1, 2011.
- GILLMOR Dan, *We the media. Grassroots journalism by the people, for the people*, O’Reilly, Sebastopol, 2004.
- JENKINS Henry, *Fans, Bloggers, and Gamers: Exploring Participatory Culture*, New York University Press, New York, 2006.
- NAPOLI Philip M., « Revisiting “mass Communication” and the “work” of the Audience in the New Media Environment », *Media, Culture and Society*, vol. 32, n° 3, 2010, p. 505-516.
- PIERRE Julien, ALLOING Camille, « Questionner le digital labor par le prisme des émotions : le capitalisme affectif comme métadispositif ? », communication au colloque *La communication numérique au cœur des sociétés : dispositifs, logiques de développement et pratiques*, Mai 2015,

18 Bell, Emily, « Facebook can no longer be ‘I didn’t do it’ boy of global media », *Columbia Journalism Review*, 11 novembre 2016.

Echirolles.

PHARABOD Anne-Sylvie, NIKOLSKI Véra, GRANJON Fabien, « La mise en chiffres de soi », *Réseaux*, 1/2013 (n° 177) , p. 97-129.

PILMIS Olivier, « Produire en urgence. La gestion de l'imprévisible dans le monde du journalisme », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 1, 2014, p. 101-126.

SMYRNAIOS Nikos, «L'internet comme vecteur d'hétéronomie journalistique: une approche socioéconomique » dans Roland Canu, Johann Chaulet, Caroline Datchary, Julien Figeac (dir.), *Critique du numérique*, L'Harmattan, Paris, p. 49-66, 2018.

SMYRNAIOS Nikos, *Les GAFAM contre l'internet. Une économie politique du numérique*, INA éditions, Bry-sur-Marne, 2017.

SMYRNAIOS, Nikos, « Entre bien commun et parangon publicitaire : une analyse socio-économique de Twitter », dans Nicolas Pelissier et Gabriel Gallezot (dir.), *Twitter : un monde en tout petit ?*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 97-112.

SIAPEREA Eugenia, ILIADI Ioanna, « Twitter, Journalism and Affective Labour », *Sur le journalisme*, Vol 4, n°1, 2015, p. 76-89.

SIRE, Guillaume, *Google, la presse et les journalistes. Analyse interdisciplinaire d'une situation de coopération*, Bruxelles, Bruylant, Bruxelles, 2015.

Les trois dimensions du document et leurs conséquences sur la bibliothéconomie/les sciences de l'information¹⁹

Jean-Michel Salaün, Professeur à l'ENS de Lyon, Institut français d'éducation, responsable du master en architecture de l'information de l'université de Lyon

La bibliothèque comme média

La bibliothèque collecte les documents, les préserve et les classe pour les mettre à la disposition des publics qu'elle sert. Elle est, et de beaucoup, le plus ancien des médias. Si le numérique a récemment ébranlé son modèle, il n'est pas la première technologie d'aide à l'écriture à l'avoir fait. L'imprimerie à caractères mobiles l'avait déjà privée de la fonction de reproduction et circulation des livres qui était la sienne autrefois grâce aux ateliers de copie des livres.

C'est au milieu des années 1990, suite à une expérimentation dans plusieurs bibliothèques universitaires américaines, que Elsevier a construit son modèle très profitable de licences pour les revues scientifiques électroniques, imité depuis par d'autres grands éditeurs. Ainsi l'activité traditionnelle de collecte de documents a échappé aux bibliothèques sur ce créneau. Plus spectaculaire encore, la firme *Google*, un des succès industriels et commerciaux les plus éclatants de l'économie numérique, appuie son moteur de recherche sur une immense bibliothèque de copies des sites web et autres documents numériques. Il a ainsi réussi à rentabiliser commercialement un modèle fondé jusqu'ici sur un écosystème non-marchand.

Média le plus ancien, la bibliothèque traditionnelle est-elle alors définitivement obsolète ? Rien n'est moins sûr. La bibliothèque est le média du temps long, s'adaptant depuis son origine à l'évolution des sociétés et tempérant la précipitation des médias contemporains, plus tempétueux et plus éphémères. Pour autant le numérique lui pose des défis nouveaux.

Les trois dimensions du document

La notion de document nous est aujourd'hui familière. Mais elle est récente à l'échelle de l'histoire même si ses deux fonctions, transmettre et prouver, sont anciennes. Son émergence est contemporaine du développement de la science moderne. Son apogée coïncide avec la systématisation du modèle de la bibliothèque avec la normalisation des méthodes de catalogage et de classement à la fin du XIXe siècle..

Analysant les transformations du document dans son passage au numérique, un collectif de chercheurs français, connu sous le pseudonyme Roger T. Pédaque, a proposé d'éclairer la notion en analysant séparément ses trois dimensions : la forme, le texte ou le contenu, et la médiation ou la transmission, résumées par trois substantifs le « vu », le « lu » et le « su ».

¹⁹Version française de l'auteur de l'article publié en allemand : [Die drei Dimensionen des Dokuments und ihre Auswirkungen auf die Bibliotheks- und Informationswissenschaft](#) dans la revue : *Bibliothek Forschung und Praxis*, vol 42 Issue 2, De Gruiter.

Remerciements très chaleureux au Dr Hans-Christoph Hobohm pour m'avoir donné l'occasion de cette publication et pour avoir traduit mon texte.

La première dimension du document, celle de la forme, est anthropologique. Elle concerne la perception par nos sens de l'objet et de ses caractéristiques. Elle se traduit par l'équation *Document = Support + inscription*.

La seconde dimension est intellectuelle ou neuro-anthropologique. Il s'agit du rapport de notre cerveau et de ses capacités de raisonnement au contenu du document, au texte pris au sens large. Elle se traduit par l'équation *Document = Code + représentation*.

La troisième dimension est sociale ou socio-anthropologique. Il s'agit du rapport de notre humanité, de notre position dans une société, à la fonction du document, à sa capacité de médiation donc, quels que soient sa forme ou son contenu. Elle se traduit par l'équation *Document = Mémoire + transaction*.

Dans cette proposition, un document n'existe que si ces trois dimensions sont mises en cohérence par un contrat de lecture qui relie les producteurs ou les responsables du document avec ses usagers, ses lecteurs. Un passeport, un livre, un testament, un journal, une facture, un article scientifique, un film, une émission de télévision, etc, ne deviennent documents pour un couple de producteur/lecteur que si, dans un contexte donné, ils peuvent être repérés comme tels (vu), que l'on peut en interpréter le contenu (lu) et enfin qu'ils aient une fonction de médiation (su). Vous saurez repérer un

passport, le voir d'un coup d'œil parmi divers papiers imprimés sur une table ; si vous le prenez et le lisez, vous pourrez indiquer le nom de la personne à qui il appartient et son pays d'origine ; et vous savez que cette personne en a besoin pour voyager, prouver son identité et sa nationalité. Cela n'est possible que parce qu'il existe un contrat de lecture que vous avez intégré au point qu'il fait maintenant partie de vos réflexes mentaux.

L'économie du document publié

La partition du document selon ses trois dimensions ouvre nombre de pistes pour l'analyse. Nous n'en évoquerons ici que quelques-unes. Cette partition permet de mieux comprendre, par exemple, les particularités de l'économie du document.

Les économistes insistent sur la non-rivalité et la non-exclusivité de l'information. Ils soulignent ainsi qu'une information peut être partagée entre plusieurs bénéficiaires sans pour autant être détruite, contrairement à un bien économique ordinaire. Mais cette caractéristique ne concerne que la deuxième dimension du document, celle du texte, du contenu, confondu avec le terme générique d'information.

En effet, une information, pour pouvoir être assimilée ou transmise, est toujours inscrite sur un support qui lui peut être approprié ou détruit. De ce point de vue, celui de la première dimension du document, c'est un bien rival ordinaire. Bien des informations ont disparu dans l'histoire parce que tous les objets qui les supportaient ont été détruits.

Par ailleurs, lorsque nous assimilons une information, que nous nous informons en lisant un livre ou consultant un document quelconque, nous focalisons notre attention sur celui-ci. Comme Herbert Simon l'a montré le premier, l'attention n'est pas partageable. Mieux, plus l'information est abondante, plus l'attention devient rare, et donc plus sa valeur est importante. Le document, selon sa troisième dimension, celle de la médiation est aussi un bien rival, l'espace et le temps que nous pouvons lui consacrer sont limités.

Dès lors pour les documents publiés, trois marchés, et trois seulement, qui correspondent aux trois dimensions du document, ont été ouverts :

Vendre des biens : édition. On accroche l'information au support qui devient alors échangeable

contre rémunération.

Vendre de l'accès : bibliothèque. On mutualise l'information entre les destinataires. On peut vendre un ticket d'entrée dans la communauté (carte de bibliothèque).

Vendre de l'attention : spectacle. On capte l'attention du destinataire que l'on peut vendre à des émetteurs intéressés.

L'édition s'est protégée de la rivalité de la deuxième dimension grâce au droit d'auteur qui interdit la reproduction du texte. La bibliothèque a, au contraire, réduit la rivalité de la première et la troisième dimensions par des prêts limités dans le temps ou la consultation sur place. Le spectacle a réussi à élargir son marché en vendant à des annonceurs intéressés l'attention captée par son contenu.

Les marchés se sont industrialisés au cours des deux siècles derniers, par la presse, puis la radio et la télévision et enfin le web qui combinent et additionnent les avantages de ces différents marchés. De plus, le Web, intégrant l'ensemble des médias, les transforme en industries de la mémoire, en une immense bibliothèque, par un accès transversal et un archivage permanent.

Le renversement de l'ordre documentaire

Chaque dimension du document a joué son rôle avec des importances relatives variables selon les époques. La dimension du texte est devenue primordiale au moment de l'invention de l'imprimerie. Le texte, reproduit en nombre et à l'identique sur un support, est alors resté stable et l'édition a pris son essor. Comme l'a montré Elisabeth Eisenstein, cette caractéristique a favorisé le développement des sciences et de l'esprit critique à l'époque moderne en Europe. La stabilité de la deuxième dimension (le lu, celle du texte) constitue, pour l'époque moderne, le cœur de la notion de document.

Bien des questions se jouent aujourd'hui dans l'ébranlement de cette stabilité par les développements du numérique. Le numérique et tout spécialement le *web* peut, dans cette perspective, s'interpréter comme une tentative d'adapter la notion de document à la modernité tardive, pour reprendre l'expression d'Hartmut Rosa. Le *web* serait alors venu à son heure, comme l'imprimerie à son époque, pour participer aux transformations de notre rapport aux connaissances, les relativiser et les accélérer, pour le meilleur et pour le pire.

L'organisation documentaire, hiérarchique et systématique, issue du XIXe siècle, a dominé le XXe au service d'une société issue de la révolution industrielle et scientifique. Le modèle bibliographique FRBR, qui privilégie l'œuvre, le contenu par rapport à son support, en constitue, dans le monde bibliothéconomique, peut-être la manifestation la plus aboutie. L'ordre documentaire s'appuie sur l'expertise, la sagesse des savants, dans un processus descendant comme l'a montré Paul Otlet.

Le passage au numérique et tout particulièrement le succès du Web à la fin du siècle dernier sous l'impulsion du consortium W3C a conduit à une réingénierie documentaire radicale qui a modifié le document dans ses trois dimensions. Avec le numérique, la troisième dimension du document, la médiation, a pris alors le pas sur la deuxième.

Poussé au bout, le processus renverse, en effet, notre ordre documentaire en inversant la hiérarchie de la construction et de la sélection des documents. Le nouvel ordre documentaire s'appuie sur la multitude des internautes, la sagesse des foules, par l'intermédiaire du calcul algorithmique sur les traces (*Google, Facebook*) ou simplement de l'interaction entre les internautes (*Wikipédia, Facebook*). Cette réingénierie documentaire est en phase avec les besoins et les valeurs émergentes d'une société mondiale, multiculturelle, communautarisée et postmoderne.

Une des plus spectaculaires manifestations de la mise en place du nouvel ordre documentaire et de sa concurrence avec l'ordre ancien est l'utilisation massive des réseaux sociaux par les hommes politiques et les militants de causes diverses pour populariser leurs opinions, ou encore les campagnes de publicités mensongères grâce à l'ouverture de faux comptes ou aux piratages de terminaux à des fins mercantiles ou politiques. Une autre question posée par ce nouvel ordre est celle de la surveillance et du contrôle à des fins mercantiles, politiques ou policières. A partir du moment où la médiation prend le pas sur le texte, le contrôle se déplace du contenu aux usagers. Un

des symptômes de cette évolution est la popularité dans les industries du *web* des techniques de *design* de l'expérience utilisateur (*UX design*).

Ces évolutions rapides s'accompagnent de problèmes éthiques inédits et cet ordre nouveau n'a, à l'évidence, pas encore trouvé son mode de régulation et déstabilise les tenants de l'ordre ancien, notamment les journalistes et les académiques.

Les stratégies des firmes du web documentaire

Le nouvel ordre documentaire est porté par le dynamisme des firmes privées qui l'ont investi. L'analyse tridimensionnelle du document permet aussi d'en éclairer les stratégies. Des verrouillages et des affermages ont été mis en place en privilégiant l'une ou l'autre dimension du document.

Apple a construit sa fortune, de loin la première du numérique, grâce à son savoir-faire sur le *design*, sur la forme, sur la première dimension. Il nous vend très cher des objets qui enferment dans son écosystème formaté notre accès et l'offre des producteurs des documents et applications numériques.

Google a privilégié la deuxième dimension, le texte. Linguistique computationnelle et lexicométrie statistique sont ses compétences de base. Le génie de la firme est d'avoir su utiliser son savoir pour bâtir un marché bi-face original (internauts et annonceurs) par la vente de mots-clés associés à la signification de la requête des internautes.

Facebook, en voulant utiliser sa maîtrise du graphe social comme un avantage concurrentiel décisif pour valoriser la vente d'attention, polarise l'ordre documentaire sur sa troisième dimension, la médiation.

La montée en puissance planétaire très rapide de ces trois sociétés et leur captation des pratiques documentaires traditionnelles témoignent de la réussite du nouvel ordre documentaire face à l'ancien. Pour autant, les problèmes, notamment éthiques et juridiques, sont encore nombreux et la situation loin d'être stabilisée.

L'architecture de l'information

Face à ces bouleversements de nouvelles compétences professionnelles, mais peut-être aussi une nouvelle épistémologie doivent émerger. La piste la plus prometteuse me paraît celle de « l'architecture de l'information » apparue il y a quelques années aux Etats-Unis. Un de ses principaux manuels du domaine la décrit ainsi :

La conception structurelle des espaces d'informations partagées.

La synthèse des systèmes d'organisation, de catégorisation, de recherche et de navigation dans des écosystèmes numériques, physiques et hybrides.

L'art et la science de configurer les produits et les expériences informationnels pour en faciliter l'usage, le repérage et la compréhension.

Une discipline et une communauté de pratiques émergentes désirant ouvrir le numérique aux principes du design et de l'architecture

Récemment, la thématique de l'architecture de l'information a croisé un autre mouvement important lancé aux Etats-Unis sur *The Discipline of Organizing*. Avec quelques collègues, nous avons tenté d'en populariser les apports en France. Nous avons rédigé un référentiel de compétences qui insiste sur le croisement de trois expertises principales : une maîtrise de l'organisation de l'information, une maîtrise du *design* de l'expérience utilisateur et une compréhension des notions de base en technologies numériques. L'articulation de ces trois expertises reprend implicitement les trois dimensions du document. Mais il reste encore beaucoup de travail pour faire passer ce qui n'est encore qu'une série de pratiques professionnelles à l'état de discipline académique.

La consolidation du mouvement autour de l'architecture de l'information pourrait aider à renouveler les savoirs et pratiques des sciences de l'information qui peinent à répondre aux défis de l'analyse du numérique désormais au cœur de leur objet. Les sciences de l'information ont été construites sur l'analyse d'un ordre documentaire qui est aujourd'hui ébranlé par de nouvelles pratiques dont

l'architecture de l'information rend bien compte et où elle intervient de manière fructueuse.

Bibliographie

- Buckland, Michael (2017). Document theory. In *Encyclopedia of Knowledge Organization*, ISKO. Available at <http://www.isko.org/cyclo/document>
- Eisenstein, Elizabeth L. (2009). *The printing press as an agent of change: communications and cultural transformations in early-modern Europe. Volumes I and II*. 14th ed. New York : Cambridge University Press. Available at <http://www.myilibrary.com?id=513315>
- Glushko, Robert J. (Hg.) (2016). *The Discipline of Organizing*. Professional Edition. 4. Aufl. Sebastopol, CA ; O'Reilly. Online verfügbar unter <http://disciplineoforganizing.org/the-4th-editions/>.
- Gusack, Nancy ; Lynch, Clifford A. (1995). The TULIP project. In *Library Hi Tec* 13 (4), pp.7-24, <https://doi.org/10.1108/eb047959>
- Otlet Paul (1934). *Traité de documentation : le livre sur le livre, théorie et pratique*. Bruxelles, Editions Mundaneum. Available at : <https://archive.org/stream/OtletTraitDocumentationUgent#page/n0/mode/1up>
- Pédauque, Roger T. (2006). *Le document à la lumière du numérique : [forme, texte, médium : comprendre le rôle du document numérique dans l'émergence d'une nouvelle modernité]*. Caen : C & F éd. <https://cfeditions.com/pedauque/>
- Pédauque, Roger T. (2003). *Document : Form, Sign and Medium, As Reformulated for Electronic Documents*. Trad by Lund, Niels Windfeld. Available at : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000594v1
- Rosa, Hartmut ; Robin Celikates. 2016. *Beschleunigung und Entfremdung Entwurf einer Kritischen Theorie spätmoderner Zeitlichkeit*. Berlin : Suhrkamp.
- Rosenfeld, Louis ; Morville, Peter ; Arango Jorge (2015). *Information architecture for the World Wide Web*. 4th ed. Beijing : O'Reilly.
- Salaün, Jean-Michel. 2015. *Vu, lu, su: les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Paris : La Découverte. Available Pdf at <https://archinfoloud.ens-lyon.fr/public.php?service=files&t=72acf37169ed1d3f8118c73be50ae8a7>
- Salaün Jean-Michel (2014). Why The Document is Important ... And How it is Becoming Transformed. In *The Monist* 97 (2), 187–199. Available at <https://doi.org/10.5840/monist201497213>
- Salaün, Jean-Michel ; Habert, Benoît (Eds.) (2015). *Architecture de l'information – Méthodes, outils, enjeux*. Louvain-la-Neuve. De Boeck. 206 p.
- Salaün, Jean-Michel (2017). *Consolidation du nouvel ordre documentaire*. Postface à *Vu, lu, su, cinq ans après*, 23p. Available Pdf at <https://archinfoloud.ens-lyon.fr/public.php?service=files&t=c11b5f949832873671790c6b88322b52>
- Simon, Herbert A. (1971). Designing Organizations for an Information-Rich World in : *Computers, Communication, and the Public Interest*, ed by Martin Greenberger, Baltimore. MD : The Johns Hopkins Press. pp.37-72 <http://digitalcollections.library.cmu.edu/awweb/awarchive?type=file&item=33748>

L'économie de l'information, des GAFAM à la RGPD : un nouvel objet d'enseignement ?

Véronique Bonnet, Vice-présidente de l'April

L'économie de l'information, des GAFAM à la RGPD²⁰ :

Que signifie « économie de l'information » ? Cette expression peut revêtir deux acceptions différentes.

Première acception : l'économie qui génère un certain type d'information. Elle peut alors imposer une circulation de l'information propre à nous rendre captifs. Les GAFAM relèvent-ils d'une industrie de l'influence ? Une telle lecture, pessimiste, irait dans le sens de la loi énoncée par Richard Matthew Stallman, informaticien :

« Tant que les grandes entreprises domineront la société et écriront les lois, chaque avancée ou chaque changement de la technologie sera pour elles une bonne occasion d'imposer des restrictions ou des nuisances supplémentaires à ses utilisateurs ». Il en sera question par la suite.

Seconde acception : l'économie qui naît de la circulation de l'information. Faut-il alors voir la RGPD comme ébauche d'un contrat social ? Cette acception ferait espérer une reprise de souveraineté sur nos vies professionnelles et personnelles. En faire, alors, un nouvel objet d'enseignement ?

Non seulement objet d'enseignement, mise en garde, référence aux bonnes pratiques, respectueuses, mais aussi outil d'enseignement, mode d'accès qui ferait progresser et non pas régresser.

Une approche technique et juridique de l'éducation à l'autonomie

Quel code, quelles licences pour donner une chance à l'autonomie ?

On peut partir de la dimension « magique » de l'internet, qui peut facilement abuser les esprits tendres.

Le professeur de philosophie que je suis a, pendant deux ans, préparé de futurs professeurs documentalistes au CAPES, à l'épreuve de synthèse de documents. C'était il y a longtemps, au début des années 90. Il y avait alors un enthousiasme pour les futures « autoroutes de l'information » qui avaient si bien joué leur rôle, auprès des militaires et des étudiants. L'élargissement de l'Arpanet à l'Internet, puis le développement des ordinateurs individuels et des programmes d'imprimantes, a abouti à une montée en puissance des licences pour encadrer les usages, et même les accès aux lignes de commande, alors que la gestion était collaborative et que toutes les parties prenantes pouvaient accéder à tout.

La notion d'informatique libre, ou de logiciel libre, traduction de l'anglais *free software*, dont le projet remonte à Richard Stallman²¹ est une réponse à la multiplication des brevets logiciels, et des rentes de situation des grands groupes.

Richard Stallman, en septembre 1983, travaille au *Massachusetts Institute of Technology* (MIT). Il a obtenu les diplômes en mathématiques les plus éminents. Il est programmeur au MIT, et dans le cadre de son travail, il se trouve qu'une imprimante *Xerox* tombe en panne. Or, le programme n'est pas documenté. Richard Stallman demande alors au détenteur du code source, de lui donner la possibilité d'y accéder afin de pouvoir réparer l'imprimante. Celui-ci refuse au nom d'un *copyright*. Nous étions alors à un point de bascule, au milieu des années 80, où, alors que jusque-là les recherches en informatique se passaient entre collègues, et où chacun échangeait avec tous et où, lorsque tel programmeur était satisfait d'avoir trouvé telle fonction, ou d'avoir implémenté dans ce qu'avait fait l'autre telle nouvelle possibilité, partageait son travail avec la communauté.

Il y avait un patrimoine immatériel de l'humanité, l'échange intellectuel, l'échange collaboratif entre des personnes qui essayaient d'arriver à des lignes de code adéquates. Et là on lui dit non. Et parce qu'on lui dit non, il prend la décision, forte, de démissionner du MIT. Son patron lui dit qu'il peut

²⁰ Règlement général sur la protection des données

²¹ Projet GNU de 1983, dont découle en 1984 la FSF, Free Software Foundation, dont l'April s'est rapprochée dès 1998.

continuer à occuper le lieu où il dort, qu'il peut continuer à être présent. Alors, Richard Stallman fédère des programmeurs et il lance le projet GNU, pour que de bonnes volontés se rassemblent, de façon à pouvoir mettre à la disposition de ceux et celles qui le souhaitent des lignes de code, construites par la communauté. A cette fin, il faut, évidemment, protéger ce projet GNU. Et donc, très vite, Richard Stallman se dote de dispositifs juridiques, en plus de dispositifs techniques, pour qu'il n'y ait pas de détournement.

GNU est l'acronyme récuratif pour *GNU 's Not Unix. Ça ne sera pas Unix. Ça sera GNU*. Ses programmeurs se mettent donc à la tâche pour construire des lignes de code, pour construire un noyau qui s'appelle *hurd*²². La construction de ce noyau est tellement complexe, faute d'espace à cette époque pour concevoir ces lignes de code, qu'il faut que Linus Torvalds libère son propre noyau, de sorte que GNU devient GNU/Linux.

A l'origine du projet GNU est pensée la GPL, la *GNU Public License Copyleft*, terme opposé à *copyright*. La GPL désigne les formes juridiques par lesquelles les auteurs, les programmeurs, ou chercheurs, ou théoriciens, décident que ce qu'ils produisent sera l'objet d'un partage.

Il y a plusieurs formes de *copyleft*, souvent des *Creative Commons*. Ce qui est surtout intéressant c'est que *copyleft* est une forme virale. C'est-à-dire que le *copyleft*, lorsqu'il est apposé sur des lignes de code, ou sur un texte, ou sur une vidéo, impose que ceux qui en font usage doivent le faire avec exactement le même *copyleft*. Si j'utilise un objet qui est sous *copyleft*, je m'engage à le distribuer, à le partager sous la forme du *copyleft*.

Une question qui ne relève pas seulement d'arbitrages dans le registre du code et des licences

L'économie est l'analyse des lois qui régissent l'avoir. Or, l'économie régit aussi l'accès au savoir et à l'être.

Il y a un risque de confusion entre liberté, libéralisme, libertinage. Pour éviter celle-ci, on peut se référer à la *Fable des abeilles* de Mandeville. Ce texte est à la base de ce qu'on appellera, par la suite, le libéralisme. Comment, en étant cupide, l'économie libérale finit par être bénéfique, parce que celui qui veut vendre cher son pain a intérêt qu'il soit bon. Ça va encore plus loin dans la *Fable des abeilles* où Mandeville compare deux ruches possibles. Que se passerait-il si une ruche était habitée par des abeilles vertueuses ? Les abeilles vertueuses, elles, ne butineraient pas, alors qu'au moins une ruche peuplée d'abeilles cupides va prospérer. On sait ce qu'en fait Sade après : les infortunes de la vertu, les prospérités du vice, faisant ainsi le lien entre libéralisme et libertinage.

Il faut faire, je crois, la différence entre une libération qui serait simplement une absence d'entraves commerciales, d'entraves logicielles, sonnantes et trébuchantes, et une informatique libre, qui dépasse le modèle de la ruche, le modèle de l'avidité. Le *Free Software* n'est pas une ruche avide, il n'est pas une ruche cupide. Il invite les individus à faire usage de programmes dont le code source est accessible. Ce qui permet de savoir ce qui s'y joue. Et cette disponibilité du code source ouvre à quatre libertés : pouvoir l'exécuter, l'étudier, l'améliorer, et distribuer des copies modifiées ou non. C'est ainsi que l'informatique libre relève du modèle du marcottage, le fraisier, par exemple, se reproduisant en lançant ses stolons autour de lui dans le sol. Un modèle autre que celui de la ruche de Mandeville où la volonté de réussir donne lieu à des optimisations qui sont simplement fonctionnelles et rarement éthiques.

« Le système des paquets n'a pas été conçu pour gérer les logiciels mais pour faciliter la collaboration » selon la formule de Ian Murdock disparu prématurément en 2015.

Une approche philosophique et politique de l'éducation à l'autonomie S'insérer dans « une machine faite de paroles » pour nourrir sa réflexion

Le philosophe Paul Mathias dans un séminaire du Collège International de philosophie, en 2005, développe un projet de diktyologie. Ce terme désigne la théorie des réseaux, et notamment celle des réseaux sociaux. Il utilise cette expression de « machine faite de paroles » et parle d'opérations sans sujet repérable.

²² Base du système d'exploitation GNU.

« Partager, c'est conserver, réactualiser, vivifier, cristalliser et dynamiser. Fantasme d'une encyclopédie vivante, d'une matrice efficiente des savoirs. Thésauriser les savoirs pour pallier aux déficiences de la mémoire, par le moyen de notations fragmentaires (mnémotechnologie). Mettre en place des procédures méthodiques organisant le chaos. Dans cette perspective, l'Internet n'est qu'un phénomène de modernisation technologique exponentielle de pratiques intellectuelles éprouvées, l'accélération et la sécurisation de procédures anciennes grâce à des techniques plus efficaces. Il est perçu comme un outil cognitif, certes complexe, mais naturel. »

Mais il conviendrait, alors, de parler sans nourrir un profil abusivement nommé « identité numérique »

On peut lire, dans le travail de Paul Mathias sur la diktyologie, des formulations particulièrement inspirantes pour envisager, avec une classe, les déformations induites par la fréquentation de l'internet, ses exigences, ses déceptions, ainsi que les pistes de ressaisie de soi.

« L'existence des réseaux fait émerger de nouvelles demandes et de nouveaux droits individuels : à naviguer, à s'informer, à s'instruire, à s'exprimer, à expérimenter, à échanger, à commercer. S'il y a un individu dans l'Internet, il y a une identité réticulaire, mais celle-ci ne se définit pas exactement de la même façon que dans la vie civile. Chaque ordinateur ou ordinateur a une adresse unique et identifiable, mais cela ne suffit pas à déterminer un sujet, ni à supposer son autonomie, ni à fonder sa dignité ».

L'individu ne devient-il pas alors réductible à une collection de traces ? Peut-on espérer une régulation des usages de nos historiques ? Les « filets dérivants », qu'ils relèvent de la NSA ou du *Big Data* en général permettent un traçage qui méconnaît le devenir des individus, leur maturation, le mystère de leur auto-constitution.

La préservation de ce que l'on nomme dimension privée et sérénité, et du choix de pouvoir dessiner nous-mêmes notre propre contour de l'intime est essentiel pour les adultes en devenir. Ce qui va évidemment à l'encontre de l'archivage induit, cette glaciation qui exclut la nuance et surtout le consentement. Se sont progressivement installés des dispositifs informatiques dissymétriques, opaques, qui enregistrent, qui récoltent des traces, qui constituent en métadonnées innombrables des requêtes et des navigations de l'utilisateur, que celui-ci le sache ou non. Évanescence des circulations, pérennité des traces, qui ne sont pas perdues pour tout le monde.

La numérisation binaire, en effet, démultiplie ce qui est gardé en mémoire, ce qui constitue une massification sans précédent de ce qui est préservé d'une déperdition temporelle. Ce *Big data* est sans précédent.

Un objet nouveau d'enseignement

Des objets, des analyses, des métaphores

La philosophe Hannah Arendt, dans la *Condition de l'homme moderne*²³, ouvrage pré-numérique mais puissant au point d'analyser les désolations totalitaires déjà advenues pour se doter de catégories opératoires pour les suivantes, dissocie la Terre et le Monde.

De la Terre, elle dit qu'elle est pour l'humanité un sol disponible pour accueillir comme un « camp de toile » qu'elle appelle le Monde. L'être humain, en effet, est appelé à bivouaquer, et à se mettre autour d'une table avec d'autres humains, et ceci est la condition pour que l'espace qui est entre les hommes soit un espace politique. Éviter l'hystérie collective, la trop grande proximité. Éviter la distance, la distance de chacun envers chacun. Gel de la vie sociale.

Michel Foucault, philosophe qui nous a quittés en 1984, avait pour sa part évoqué le *soft power*, le pouvoir insidieux qui passe par des technologies dont les mécanismes nous amènent à des abandons de souveraineté. Ainsi, il avait entrepris de dessiner les entrelacs de regards empêchés, d'espaces clos dans lesquels ceux qui se déplacent n'ont pas idée qu'ils sont enfermés. Pour pouvoir lire ce qui entrave, comme le formulait Kant, les trois modalités du rapport au monde, aux autres et à soi que sont le pouvoir de connaître, le pouvoir de désirer, le sentiment de plaisir et de peine, Foucault a constitué ces « cartographies », dans *l'Histoire de la folie à l'âge classique*²⁴ seconde édition en

23 Hannah Arendt, *La Condition de l'homme moderne*. Calmann-Lévy, coll. Pocket Agora, Paris, 1983

24 Michel Foucault *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris.Gallimard. 1976

1972, révisée, de *Folie et déraison*²⁵ et aussi dans *Surveiller et punir*²⁶, texte de 1975. Il évoque, par exemple, la notion clé de discipline dans un texte de 1974 : *L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne*²⁷ :

« La discipline est une technique de pouvoir qui implique une surveillance constante et perpétuelle des individus. [...] La discipline est l'ensemble des techniques en vertu desquelles les systèmes de pouvoir ont pour objectif et résultat la singularisation des individus. C'est le pouvoir de l'individualisation dont l'instrument fondamental réside dans l'examen. L'examen, c'est la surveillance permanente, classificatrice, qui permet de répartir les individus, de les juger, de les localiser, et, ainsi, de les utiliser au maximum. A travers l'examen, l'individualité devient un élément pour l'exercice du pouvoir. »

Foucault n'a pas connu la place que l'Internet a fini par prendre dans nos vies. Mais certains de ses énoncés envisagent bien des juxtapositions, des réseaux, des écheveaux. Et aussi des codes, qui programment des structures, sans que ceux qui s'y meuvent aient idée de où ils se trouvent.

C'est le cas dans *Des espaces autres*²⁸ :

« L'époque actuelle serait peut-être plutôt l'époque de l'espace. Nous sommes à l'époque du simultané, nous sommes à l'époque de la juxtaposition, à l'époque du proche et du lointain, du côte à côte, du dispersé. Nous sommes à un moment où le monde s'éprouve, je crois, moins comme une grande vie qui se développerait à travers le temps que comme un réseau qui relie des points et qui entrecroise son écheveau. »

Que dire alors de la possibilité, où qu'on se trouve, d'accéder à des fonds numérisés ? De cette ouverture sans précédent des archives à quiconque les vise ? Mais cette visée fait-elle même objet d'un traçage, souvent insoupçonné, qui rajoute l'archive à l'archive. Pour qui ? Pour quoi ? La vie privée devient, sous l'euphémisme du *Big Data*, monnayable et corvéable, et peut être analysée en terme de gouvernementalité.

La technologie peut introduire des modalités, des procédures, des contrôles qui sont privateurs. En actualisant les propositions de Foucault, on peut faire le lien avec les derniers développements concernant le nouveau *panoptikon* qu'est devenu le *net*. Les réseaux, comme sociographes indélébiles, constituent des traçages, font l'objet de négociations, à la fois économiques et politiques.

Alors que, pour reprendre à Foucault la notion d'archivage intégral, cela suppose de s'interroger sur comment éviter le paradoxe d'un archivage qui serait lui-même objet d'une surveillance, et d'une appropriation dissymétrique ?

Faire alors, par exemple, de la question des *Commons*, et de la double revendication qu'elle porte de rétablir des séparations dans l'extériorité et de refonder dans l'intériorité un souci éthique d'usages collectifs qui n'épuisent pas la ressource, une piste ?

La notion de *Commons*, travaillée outre-Atlantique par l'économiste Elinor Ostrom, rejoint les pistes ouvertes par Hannah Arendt, dans sa période américaine, et aussi la question de la préservation de la maîtrise de ses déplacements, chez Michel Foucault.

Comment préserver un accès aux archives qui relève d'une neutralité ?

Les problématiques contemporaines de la vie privée à l'ère du numérique peuvent s'en trouver éclairées, notamment par le biais de la métaphore de la table, qui relie et sépare. Il convient que les hommes ne tombent pas les uns sur les autres, qu'ils gardent une dimension intime, pour entretenir une relation politique humanisante.

La question des outils, du rapport aux réseaux, aux sites, aux logiciels.

25 Michel Foucault *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961

26 Michel Foucault. *Surveiller et punir. Naissance de la prison. Dits et écrits, 1954-1988* (1975). Gallimard

27 Michel Foucault. *L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne* ; trad. D. Reynié), *Revista centro-americana de Ciencias de la Salud*, no 10, mai-août 1978, pp. 93-104. (Conférence prononcée dans le cadre du cours de médecine sociale à l'université d'État de Rio de Janeiro, octobre 1974.) *Dits Ecrits* Tome III texte n°229
<http://libertaire.free.fr/MFoucault336.html>

28 Michel Foucault. *Des espaces autres*. (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, pp. 46-49.). *Dits et écrits* 1984 Tome IV texte 360
<http://libertaire.free.fr/Foucault12.html>

Contribuer à *Wikipédia* peut, dans une classe, être un objectif pédagogique plein de fruit. *Wikipédia* a eu pour logo un puzzle qui manifeste, qui rappelle l'encyclopédie (*kuklos*, le cercle). Il s'agit de faire le tour de la connaissance humaine avec un système de renvois. Très exactement comme dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

Se nourrir à *Wikisource*, soit fréquenter la plateforme où se trouvent des œuvres libres de droits peut responsabiliser, en ouvrant à la notion de patrimoine de l'humanité. *Wikisource* a eu pour logo l'iceberg, comme pour suggérer que sont disponibles, à nos pieds, des trésors dont nous ignorons même qu'ils sont en accès libre.

La philosophie GNU, développée dans le projet GNU, met l'accent sur l'importance d'une éducation à la fiabilité des outils :

« La philosophie du *free software* donne une place toute particulière à la question de l'enseignement. En effet, comme l'éducation a pour finalité une émancipation par le biais d'outils théoriques et pratiques permettant à un être humain de se former et de se donner des objectifs qui soient fructueux pour lui-même et pour les autres, elle ne saurait se satisfaire d'une informatique de la subordination et de la dépendance. L'informatique libre a donc un rôle éminent à jouer dans l'itinéraire de vie qu'est le cursus scolaire²⁹. »

L'économie de l'information, pour revenir aux deux sens de cette expression, peut ainsi trouver une alternative aux circulations impératives et privatives que voudraient impulser les GAFAM.

Conclusion

Mettons en perspective une formulation de la philosophie des Lumières, et une formulation de la philosophie GNU.

Pour Kant, « un homme peut certes, pour sa personne, et même alors pour quelque temps seulement, ajourner les Lumières quant à ce qui lui incombe de savoir ; mais y renoncer, que ce soit pour sa personne, mais plus encore pour les descendants, c'est attenter aux droits sacrés de l'humanité et les fouler aux pieds. »³⁰

Pour Richard Stallman, « la vie sans liberté est une oppression et cela s'applique à l'informatique comme à tout autre activité de nos vies quotidiennes »³¹.

29 Système d'exploitation GNU. Philosophie du projet GNU. *GNU*. 15 décembre 2018 [en ligne] Disponible sur : <https://www.gnu.org/philosophy/philosophy.fr.html>

30 Emmanuel Kant. Qu'est-ce que les Lumières ? https://fr.wikisource.org/wiki/Qu%E2%80%99est-ce_que_les_Lumi%C3%A8res_%3F

31 Richard Stallman. *Pourquoi le logiciel libre est plus important que jamais*. 5 octobre 2013. <https://framablog.org/2013/10/05/stallman-logiciel-libre/>

Débuter le métier de professeur.e documentaliste

Floriane Ceresa, Marlène Gachet, Professeures documentalistes

Notre entrée dans la profession

C'est à l'ESPE de Bordeaux que tout a commencé, plus précisément au sein du parcours Master MEEF Documentation. En 2016, nous avons intégré cette formation avec la volonté d'opérer une reconversion professionnelle. Avant cela, l'une d'entre nous a exercé différents métiers dans le *marketing* et le management puis dans la grande distribution tandis que l'autre a travaillé dans la médiation culturelle. Nos précédentes études et expériences professionnelles nous ont permis d'appréhender cette formation sous différents angles et de comprendre la nécessité de partager, de mutualiser nos diverses connaissances (numériques, organisationnelles, relationnelles). La première année de Master a principalement été axée sur la préparation du CAPES de Documentation, sur la maîtrise des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et sur la compréhension du fonctionnement d'un Établissement Public Local d'Enseignement (EPL). Une fois le concours obtenu, la deuxième année nous a offert la possibilité de mettre en pratique les notions abordées pendant la formation : gestion du Centre de Documentation et d'Information (CDI), séquences pédagogiques, co-animation, Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), pédagogie de projet, médiation, etc. L'année de titularisation, chargée tant au niveau du travail à l'ESPE qu'au niveau des attendus dans les établissements d'exercice, a révélé la nécessité de partager et mutualiser nos expériences. Notre promotion de M2 a alors mis en place, avec l'accord de la responsable de formation, un tutorat pour les étudiant.e.s du M1. Nous avons ainsi partagé, *via* des outils numériques collaboratifs, des éléments nécessaires à une rationalisation du temps de travail : fiches de révision, fiches de lecture, outils de veille professionnelle, méthodologie de concours, etc. Nous avons également créé un groupe privé sur un réseau social numérique afin d'échanger plus rapidement les informations. C'est dans la volonté de poursuivre cette action de tutorat que nous avons souhaité publier notre document de synthèse à l'attention des professeur.e.s documentalistes néo-titulaires.

Un document d'accompagnement pour la prise de poste des néo-titulaires

Dans la dernière période de notre M2, lorsque nous attendions notre affectation pour la rentrée 2018, nous avons commencé à nous questionner sur les éléments dont nous allions avoir besoin pour faciliter notre prise de poste. En multipliant nos recherches sur le *web*, nous n'avons pas trouvé de document regroupant ces éléments essentiels pour nous (sorte de document d'accueil). Nous avons alors, chacune de notre côté, commencé à constituer un document de collecte. Nous souhaitons construire un document synthétique, aisément consultable, qui ne vise pas l'exhaustivité mais borde notre première année.

Les sources ont été aussi riches et variées que possible : sites institutionnels (Eduscol, SavoirsCDI, CLEMI, etc.), blogs (fenetresur, blogdelaclass, etc.), classeur TUTAC (pour l'enseignement agricole), documentation académique, etc. Nous avons ensuite procédé à un travail de sélection et d'organisation de l'information qui a donné lieu à la conception de deux supports : un premier recensant sous forme de tableau les informations à obtenir sur l'établissement, un autre, sous forme de diaporama chronologique, présentant les étapes importantes de l'année de néo-titulaire.

Le premier document, intitulé « Informations à obtenir sur l'établissement (en juin-juillet ou à la pré-rentree) » propose une liste d'éléments à collecter visant à nous rendre rapidement autonomes dans nos établissements respectifs. Il est organisé en fonction des personnes ressources de l'établissement à rencontrer : proviseur.e/principal.e, adjoint.e au.à la proviseur.e/principal.e, gestionnaire, CPE, professeur.e documentaliste sortant.e. Selon l'interlocuteur.rice, différentes thématiques sont abordées : pédagogie, numérique, gestion du

CDI, liaison CDI/Vie Scolaire. Une liste de documents à recueillir est également proposée. Le deuxième document, intitulé avec humour « Kit de survie du néo-titulaire³² » propose un développement chronologique en lien avec les périodes de l'année scolaire. Ce titre fait référence aux sources d'inquiétude parfois liées à l'arrivée dans le métier que nous souhaitons évoquer mais dédramatiser avec ce trait d'humour. Le choix du découpage chronologique par périodes scolaires s'est imposé lorsque nous avons repris l'ensemble des tâches à réaliser au cours de cette première année. Sans vouloir être exhaustives, nous avons répertorié les points essentiels, liés à l'administratif personnel (DPE, PAF, etc.) ainsi qu'à la réalisation de nos missions (enseignement de l'information-documentation, contribution à l'EMI, clôture de budget, clubs, etc.). Ce kit vise lui aussi à acquérir rapidement une certaine indépendance, à être opérationnel.le et force de proposition. Il a été présenté à la promotion de M2 qui nous a succédé à l'ESPE de Bordeaux en mai 2019. En tant que T2, ces deux supports, souples et adaptables, continuent de nous accompagner car ils constituent une base de réflexion.

La mutualisation au cœur de nos pratiques

Nous avons voulu partager nos travaux, aussi bien avec les étudiant.e.s du Master de Bordeaux qu'avec les néo-titulaires, afin que les personnes intéressées puissent avoir un support de réflexion avec lequel préparer leur prise de poste. La mutualisation a été un élément important au cours de nos deux années de Master MEEF Documentation et le reste encore aujourd'hui, en tant que titulaires deuxième année. D'une mutualisation entre pairs (membres de notre promotion), nous sommes passées à une mutualisation plus large en créant des temps et des espaces de travail numériques accessibles à tous les membres du Master bordelais. Ce partage nous a incité à travailler principalement sur deux points : la formalisation de nos retours d'expériences (par la réalisation de notre analyse de pratiques professionnelles) et l'humilité (accepter d'être lues, de s'exposer, d'être jugées pour avancer collectivement).

Ce « Kit de survie », tel que nous l'avons présenté aux étudiant.e.s de l'ESPE, n'est pas un document figé ou même validé par l'inspection académique. Il s'agit d'un document professionnel collaboratif et évolutif que tout.e néo-titulaire peut s'approprier. Ce support peut également être utile aux personnes qui changent d'établissement après plusieurs années d'exercice. Il permet de se questionner sur la place du.de la professeur.e documentaliste dans l'établissement, ses missions et plus largement sur l'importance accordée à l'information-documentation et à l'EMI. Débuter le métier de professeur.e documentaliste en étant accompagné.e offre la possibilité de mieux appréhender ses missions.

32_Marlène, Gachet. *Doc d'accompagnement à l'attention des profs doc néo-titulaires*. Docs'Poitiers. 23 juin 2019. [en ligne] Disponible sur : <http://ww2.ac-poitiers.fr/doc/spip.php?article900>

Informations à obtenir sur l'établissement (en juin-juillet ou à la pré-rentrée)

Apporter une clé USB

Entretien avec le/la [chef.fe d'établissement/l'adjoint.e au/à la chef.fe d'établissement](#) :

Généralités
Historique de l'établissement.
Publics accueillis : sections ULIS, UPE2A, SEGPA, CHAM...
Place du CDI dans la vie de l'établissement.
Visiter TOUT l'établissement.
Enseignements, options, etc.

Pédagogie
Échanges avec la direction sur le rôle du/de la professeur.e documentaliste et de ses missions.
Place de l'EMI et de l'enseignement de l'info-documentation → Existe-t-il une progression ? Des projets en lien avec l'EMI et/ou l'info-documentation ? Dans quelle mesure le/la professeur.e documentaliste participe-t-il.elle à ces enseignements ?
Projets dans lesquels s'inscrit (pourrait s'inscrire) le/la professeur.e documentaliste ?

Volet numérique
Gestion de la communication en interne (site du collège) et contribution du/de la professeur.e documentaliste.
Mise en place du RGPD , et éventuelles incidences pour le/la professeur.e documentaliste et ses pratiques.
Équipement informatique et numérique de l'établissement et sa gestion (tablettes).

Entretien avec le/la [professeur.e documentaliste sortant.e](#) :

Passation CDI
Idéalement, accès à un dossier de passation .
Conditions d'accueil des élèves au CDI.
Point sur le fonds physique et numérique, point sur sa gestion.
Point sur le volet pédagogique .
Point sur les projets menés et à venir.
Liste des identifiants et des mots de passe à récupérer au plus vite : <ol style="list-style-type: none">1 Numéro RNE de l'établissement.2 Identifiant et mot de passe pour ouverture ordinateur professeur.e documentaliste.3 Mot de passe pour logiciel de gestion/BCDI (si différent de « gestion »).4 Pronote (perso).5 ENT de l'établissement (perso).

6	MOCCAM.
7	Photocopieuse.
8	Site web de l'établissement (pour rédiger des articles).
9	Portail documentaire/E-Sidoc (code administrateur)
10	Messagerie académique du CDI (identifiant + mot de passe) – Faire un renvoi sur votre boîte académique.
11	Comptes clients des abonnements périodiques, les différents fournisseurs.

Entretien avec le/la **gestionnaire** de l'établissement :

Gestion / CDI
Budget du CDI et sa répartition (abonnements divers, achats fournitures, achats livres, etc.).
Procédures pour les commandes de livres et de fournitures.
Répartition des rôles pour les diverses déclarations (CNIL, SOFIA, GIDEC, etc.).
Dates de reconduction des abonnements .
Identification du/de la responsable des agents techniques et procédure pour d'éventuelles interventions (réparation, déplacement de mobilier, etc.).

Entretien avec le/la **CPE/Vie Scolaire** de l'établissement :

Liaison CDI / Vie Scolaire (pour le collège)
Modalités de réservation de place par les élèves pour venir au CDI (directe, vie scolaire, etc.).
Règles de « récupération » des élèves pour le CDI : les chercher dans la cour ou attente devant le CDI.
Moyens d'actions en cas de problème avec un élève au CDI (rapport d'incident).
Organisation de la pause méridienne (propositions de clubs, ateliers, etc.).

A NOTER : Lors de la pré-rentrée, un dossier contenant les informations générales sur l'établissement est généralement remis aux enseignants.

Documents à collecter
Projet d'établissement et détail de la politique documentaire.
Bilans d'activité et projets CDI.
Prévisionnel des projets de l'établissement pour l'année à venir.
Règlement intérieur et Charte Informatique.
Exemplaire du carnet de correspondance des élèves.
Plan de l'établissement.
Plan du CDI avec les sorties de secours.
Organigramme détaillé du personnel de l'établissement (enseignant.e.s par discipline, professeur.e.s

principaux.ales, etc.).
Annuaire de l'établissement.
Horaires de l'établissement (horaires des cours, des récréations et de la pause méridienne).

A NOTER : Vos codes Pronote, NUMEN, ENT et messagerie académique vous seront communiqués les premiers jours de votre entrée en fonction. Relancez les personnes ressources au besoin.

Conseils pour pratiquer une **veille avant la rentrée** :

- Naviguer sur les **sites académiques** et repérer les **autorités hiérarchiques**.
- Prendre connaissance du **projet académique** et des projets en découlant.
- Se renseigner sur le **CANOPE** le plus proche de l'établissement et noter les coordonnées.
- Se renseigner sur le **CIO** le plus proche et noter les coordonnées.
- Tutoriels **Pronote** [consulté le 12/05/2019] : <https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote.php>
- Présentation et tutoriels **FOLIOS** [consulté le 12/05/2019] : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers/Equipes-educatives/Folios/FOLIOS/Presentation>
- Installation et tutoriels de l'**outil InfoDocLog** [consulté le 12/05/2019] : <http://infodoclog.iddocs.fr/> et <http://infodoclog.iddocs.fr/tutoriels/>

La prise de poste : questionner ses pratiques dans un nouvel établissement

Nieves Martin, Professeure documentaliste

Jeune professeure documentaliste depuis 5 ans suite à une formation en Master MEEF documentation, j'ai décidé, après avoir exercé dans deux lycées, de découvrir les caractéristiques de ce métier en collège, dans un établissement classé REP situé en banlieue parisienne.

Le.la professeur.e documentaliste, lorsqu'il.elle change d'établissement, ne découvre pas seulement de nouveaux élèves et collègues. Contrairement aux autres membres de la communauté éducative, il.elle se retrouve également responsable d'un lieu de travail et de formation info-documentaire pour des publics variés. « Enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias », « maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition » et « acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel », conformément à sa circulaire de missions, le.la professeur.e documentaliste a une prise de poste particulière puisqu'il.elle s'adapte au contexte de son établissement et découvre en même temps la richesse des espaces documentaires, et en particulier du CDI avec lequel il.elle est parfois confondu.e³³.

Prendre ses marques

Le travail des premiers mois dépendra de celui des prédécesseur.e.s, mais un diagnostic des pratiques et des espaces documentaires sera nécessaire afin de mieux comprendre les modes de fonctionnement mis en œuvre en pédagogie, en gestion, pour la communication et dans le domaine culturel.

L'arrivée dans un établissement implique de construire des relations professionnelles équilibrées, d'intégrer de nouvelles procédures liées à la politique de l'EPL et d'accueillir de nouveaux publics. Il est important de comprendre, au travers d'échanges, le positionnement professionnel attendu par les différents membres de la communauté éducative. Les temps conviviaux avec les collègues, comme les pauses repas, sont également essentiels pour s'intégrer car le.la professeur.e documentaliste n'a pas, la plupart du temps, d'équipe disciplinaire et ne peut participer à toutes les réunions des équipes pédagogiques de classe.

Les habitudes de chaque établissement, par exemple en ce qui concerne la gestion des manuels scolaires et des heures de permanence, peuvent parfois surprendre. Elles peuvent même nuire à la réalisation des missions du.de la professeur.e documentaliste et à l'élaboration de l'état des lieux. Cependant, la circonspection est la première posture à adopter³⁴. En effet, les contextes d'établissements sont très différents en fonction de leur taille, de leur position géographique (établissement rural, urbain, périurbain), du personnel travaillant au CDI et des publics accueillis (élèves issus de catégories socio-économiques défavorisées, par exemple). Ce contexte joue fortement sur les pratiques et certaines prennent donc sens après plusieurs semaines.

Élaborer un diagnostic

L'état des lieux lors d'une prise de poste permet de prendre connaissance du fonds du CDI, des autres ressources documentaires (y compris numériques), des habitudes pédagogiques ou culturelles ainsi que de la qualité de la communication interne et externe. Le.la professeur.e documentaliste pourra s'interroger sur les visions du CDI portées par les personnels de l'établissement. Il.elle pourra faire un inventaire des collaborations avec les autres enseignant.e.s et la vie scolaire, des projets pédagogiques et culturels menés, du budget, de l'état du fonds, de l'utilisation du portail documentaire et des partenariats extérieurs existants. Ces questions gagnent à être discutées avec

³³Aide à la prise de fonction d'un professeur documentaliste. Académie d'Orléans-Tours. Disponible en ligne : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/docu/gestionDocumentaire/aide_prise_de_fonction.pdf (consulté le 6 novembre 2019)

Fiche d'appropriation d'un CDI. Académie de Dijon, 2013. Disponible en ligne : <http://cdi.ac-dijon.fr/spip.php?article9> (consulté le 6 novembre 2019)

³⁴Fernandès Patricia et al.. *L'ABCD docs: pour bien débiter.* CRDP Bourgogne, 2010, pp. 44 - 48

le.la professeur.e documentaliste en partance. Comment a-t-il.elle organisé son travail ces dernières années ? Selon quelles modalités les élèves se rendent-ils.elles au CDI ? Comment sont organisés et mis en œuvre les projets pédagogiques et culturels ? Quel enseignement propose-t-il.elle ? Avec quel.le.s professeur.e.s a-t-il.elle collaboré régulièrement ? Quelles sont les priorités définies pour les prochaines années ? Certains collègues réalisent avant de partir un dossier de liaison complet avec les informations pratiques, les codes confidentiels et un guide de catalogage, ce qui facilite la prise de poste. La lecture des bilans des années précédentes et de la politique documentaire, lorsqu'elle est formalisée, est également éclairante.

D'autres interrogations concernent la vie scolaire et la direction. La complémentarité des espaces de travail pour les élèves est à réfléchir, que l'on soit en poste en collège ou en lycée. Quels sont les critères pour l'accueil des élèves au CDI ? Comment se déroulent les récréations et la pause méridienne ? Une discussion avec la direction peut contribuer à se faire une première représentation de l'image que renvoie le.la professeur.e documentaliste et le CDI. Le.la chef.fe d'établissement dispose également d'indicateurs sur le contexte d'établissement. Enfin, l'intendance apportera de précieux renseignements sur les modalités de commande, les sommes disponibles et les personnels que le.la professeur.e documentaliste peut solliciter (par exemple, pour la manutention). Après ces réunions, il est possible de formaliser des procédures écrites pour établir des règles de fonctionnement à même de faciliter la continuité du service. Par exemple, une fiche peut être créée à destination des assistant.e.s d'éducation sur les modalités d'accueil des élèves au CDI.

Les différents diagnostics établis, issus de l'observation, de statistiques et d'études qualitatives, serviront, dans un premier temps, à analyser la situation et, dans un deuxième temps, à déterminer des priorités pour l'année en cours puis les suivantes. Ces états des lieux pourront potentiellement servir de supports pour l'élaboration de la politique documentaire, en concertation avec les autres membres de la communauté éducative.

À la rentrée, j'ai commencé par noter mes premières impressions. À partir de ressources recherchées en ligne sur les sites académiques et *DocpourDocs*, j'ai ensuite élaboré pour moi-même un document de travail puis un autre, plus synthétique, à destination de la direction³⁵. De nombreux outils de diagnostic peuvent être adaptés selon les informations dont dispose le.la professeur.e documentaliste à son arrivée³⁶. L'objectif était d'analyser le CDI et les attendus des différents publics, puis de communiquer rapidement, avant les vacances de la Toussaint, auprès du.de la chef.fe d'établissement, de manière à pouvoir informer ensuite le reste de la communauté éducative de mes axes de travail et des changements à prévoir. Ces écrits professionnels permettent d'objectiver son vécu et, lorsqu'ils sont diffusés, ils permettent au.à la professeur.e documentaliste d'attester de son expertise³⁷.

Les indicateurs utilisés pour analyser le CDI concernaient le vieillissement du fonds et sa répartition ainsi que les prêts. Cette approche bibliothéconomique ne prend pas en compte les usages des différents publics sur place ni la mise en valeur des collections grâce, par exemple, à l'agencement des espaces. Il apparaît donc nécessaire de s'intéresser également à la fréquentation du CDI (par des classes, des groupes ou des élèves ayant une heure libre), aux projets mobilisant les enseignant.e.s et les élèves ainsi qu'à l'enseignement que le.la professeur documentaliste.e mène. Il est possible, grâce aux bilans des années précédentes ou en proposant soi-même une enquête, de quantifier les projets par classe et le nombre d'heures d'enseignement info-documentaire par niveau. Cependant, ces critères ne révèlent pas l'acquisition des compétences et connaissances par les élèves. En complément, des évaluations diagnostiques en début de séance pédagogique peuvent donc être réalisées puis analysées pour ajuster son enseignement. Les enquêtes auprès des collègues et des

35Capelli Lorraine, Michel Bruno. *Comment effectuer un état des lieux du CDI ?*. Académie de Paris, 2019. Disponible sur : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_995160/comment-effectuer-un-etat-des-lieux-du-cdi (consulté le 6 novembre 2019)

36Dugouchet Sylvie. *Les prémisses d'une politique documentaire en collège*. Eprofsdocs, 2007. Disponible sur : <http://web.archive.org/web/20091215032734/http://eprofsdocs.crdp-aix-marseille.fr/Les-premisses-d-une-politique.html?artsuite=0> (consulté le 6 novembre 2019)

37Heizmann Bernard et al., *Le professeur documentaliste*. Canopé, 2019, p. 92-96.

élèves sont également un moyen efficace de cerner les attentes et les besoins des publics et les pratiques existantes. Toutefois, leur réalisation et leur analyse sont longues.

S'adapter au contexte local

Plusieurs dysfonctionnements m'ont semblé particulièrement urgents à résoudre dans le CDI où j'ai été nommée. J'ai donc hiérarchisé les différentes tâches à accomplir puis programmé un plan d'action. Les tâches longues peuvent être divisées en sous-activités, qui paraissent moins intimidantes. Plusieurs outils de gestion de projet peuvent être utilisés de manière complémentaire³⁸. Le fait d'organiser ainsi son travail est stimulant, permet un gain de temps au quotidien et de constater les avancements. De plus, le.la professeur.e documentaliste évalue plus facilement son travail et le temps nécessaire pour chaque tâche. Se donner des priorités implique d'accepter de ne pas se lancer dans tous les chantiers en même temps. Par exemple, l'harmonisation de la base documentaire et la non informatisation des manuels scolaires me sont apparues comme des préoccupations secondaires car elles ne m'empêchent pas de former efficacement les élèves aux systèmes de classement.

En septembre, j'ai commencé par ranger le fonds documentaire tout en faisant un premier désherbage car les rayonnages étaient arrivés à saturation. Certains documents ne pouvaient être placés et encombraient les tables. Découvrir le fonds est vital pour conseiller les publics. Cependant, ce rangement a été compliqué par l'effacement d'environ 50 % des cotes, écrites à la main. Seule professeure documentaliste de l'établissement, ce qui n'était pas le cas dans mes postes précédents, j'ai sollicité mes collègues sur un groupe *Facebook* professionnel³⁹. Les discussions m'ont aidée à choisir une méthode pour l'impression des cotes illisibles et m'ont permis d'échanger avec des collègues plus expérimenté.e.s en poste en collège.

J'ai décidé, pour la première année, de reprendre le fonctionnement de mon prédécesseur en ce qui concerne l'enseignement aux classes de sixième, afin de le mettre à l'épreuve et de ne pas perturber mes collègues. Cinq heures par demi-classe de sixième sont consacrées à la formation en information-documentation des élèves. Je programme donc les séances avec les enseignant.e.s de français, qui apprécient de pouvoir travailler en effectif réduit avec l'autre partie de la classe. N'ayant jamais enseigné en collège, j'ai décidé de suivre l'essentiel de la séquence proposée par mon prédécesseur, en mettant cependant l'accent sur des notions et sur des compétences réutilisables plutôt que sur les caractéristiques propres au CDI du collège. La première séance est consacrée à la découverte des différents espaces du CDI, la deuxième se centre sur les notions de document et d'auteur ainsi que sur la différence entre fiction et documentaire, les troisième et quatrième séances concernent la recherche sur le portail documentaire et les clés du livre et la cinquième séance est axée sur les moteurs de recherche. La dernière séance est également consacrée à l'évaluation des compétences ainsi que des connaissances acquises. En tant que « maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias », le.la professeur.e documentaliste essaie de mettre en place un enseignement progressif. Mon premier objectif est donc de mobiliser les équipes pédagogiques pour faire *a minima* une séance avec chaque classe puis d'élaborer, en collaboration avec les professeur.e.s de discipline, un curriculum info-documentaire comprenant les quatre niveaux du collège.

L'éducation artistique et culturelle est réfléchi.e et impulsée par plusieurs acteur.rices.s dans l'établissement. Le.la professeur.e documentaliste gagnera à se présenter dès les premiers mois aux professionnel.le.s des structures culturelles locales (bibliothécaire, responsable de cinéma, etc.) pour créer des contacts utiles à de futurs projets. J'ai souhaité mettre en place deux ateliers (journal et manga) pour proposer aux élèves des activités culturelles et favoriser la venue des différents publics au CDI. En collège, l'incitation à la lecture prend souvent des formes ludiques pour que la lecture reste un loisir culturel chez les jeunes⁴⁰. La demande est forte de la part des élèves. En outre, pour

38 *Google Agenda, Beesbuzy*

39 Tu sais que tu es professeur documentaliste quand...

40 *Les jeunes et la lecture*. Centre national du livre, 2016. Disponible sur :

https://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/etudes_rapports_et_chiffres/les-jeunes-et-la-lecture/

les clubs, contrairement à d'autres actions culturelles, le vote d'un budget au conseil d'administration n'est pas nécessaire.

Au niveau de la communication interne, le.la professeur.e documentaliste s'adapte aux outils mis en place (*Pronote*, ENT), aux espaces proposés (panneaux, casiers, ...) et aux habitudes de la communauté éducative. Des expérimentations sont nécessaires pour voir quel type de communication est le plus efficace, selon le public visé. La diffusion d'informations peut également prendre plusieurs formes. Par exemple, une infographie sur la porte du CDI est une nouvelle approche de la charte du lieu pour les élèves. Pour les enseignant.e.s, des suggestions de séances communiquées par voie électronique en fonction des programmes invitent lesdit.e.s collègues à de nouvelles pratiques tout en rappelant la première mission du.de la professeur.e documentaliste. Proposer un bulletin d'information permet de mettre en valeur les actions mises en place et les acquisitions. Ce moyen de communication est donc particulièrement utile pour impulser une nouvelle dynamique.

Un renouveau formateur

En conclusion, la prise de poste est un moment clé - aussi enrichissant que stressant - pour l'intégration dans un établissement. Amené.e à travailler avec toute la communauté éducative, le.la professeur.e documentaliste utilise son expertise en gestion documentaire et en pédagogie pour comprendre les fonctionnements existants avant d'apporter, le cas échéant, des changements dans les pratiques existantes. Le.la professeur.e documentaliste, en se confrontant au travail de collègues, a l'occasion de remettre en question ses façons de faire. Il.elle réalise, sans oublier son travail du quotidien, des diagnostics qui permettent d'orienter son activité future et de communiquer auprès des différents services. Ces états des lieux doivent permettre de définir des objectifs atteignables, à hiérarchiser, afin d'éviter de se disperser. En effet, plusieurs années sont parfois nécessaires pour s'épanouir pleinement professionnellement dans un nouvel établissement et faire partager notre vision de la profession.

Retour sur les journées professionnelles des A.P.D.E.N locales

Écrire, publier, diffuser : l'(auto)censure dans la littérature de jeunesse

Le vendredi 28 juin 2019, s'est tenue la journée professionnelle de l'APDEN Limousin « Écrire, publier, diffuser : l'(auto)censure dans la littérature de jeunesse » à la Bibliothèque Francophone Multimédia (Bfm) de Limoges. 75 professeur.e.s documentalistes et bibliothécaires ont assisté aux conférences proposées. Cécile Rabot, sociologue et maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, responsable du Master métiers du livre et de l'édition de Saint-Cloud, a introduit la journée par une conférence intitulée « Se protéger ou s'ajuster ? Cas d'autocensure, de la lecture publique au monde scolaire ». Dans un second temps, à l'occasion de la réorganisation de certains espaces de la Bfm de Limoges et, notamment, du transfert du fonds ados-jeunes adultes du pôle jeunesse (à l'étage) vers le pôle littérature générale (au rez-de-chaussée), Adeline Bienvenu, Responsable pôle Littérature/Bibliothèque Francophone Multimédia, nous a proposé la communication suivante : « Gérer les collections jeunes adultes : acquisitions et aménagements des espaces ». L'après-midi a repris par un temps associatif avant de se conclure par une intervention de Guillaume Nail, « La littérature de jeunesse : une censure qui n'ose pas dire son nom » sous quatre angles complémentaires, en tant qu'auteur, scénariste mais aussi Président de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et membre de la Commission de Surveillance et de Contrôle des Publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (CSCPJ).

Compte rendu de la journée disponible sur : <https://www.apden-limousin.org/journee-professionnelle-2019>

Réaliser un Webdocumentaire avec les élèves

La journée professionnelle de l'Apden Reims a eu lieu le 20 mai 2019 à Canopé Reims. Inscrite au PAF, cette journée était consacrée à la réalisation d'un webdocumentaire avec les élèves et aux notions info-documentaires qui s'y rapportent. Yannick Sellier, directeur de Kinexpo (Nancy) a présenté les caractéristiques du webdocumentaire et l'intérêt pédagogique de mettre en place un tel projet avec des classes. Sandrine Vigato, présidente de l'Apden Reims, et Fabienne Dherse, professeur d'histoire-géographie au Collège d'Aÿ ont ensuite montré la mise en œuvre concrète d'un tel projet à partir de l'exemple réalisé dans leur établissement.

Compte rendu et supports de communication disponible sur :

<https://apdenreims.wordpress.com/2019/06/02/compte-rendu-journee-professionnelle-apden/>

De Tim Berners Lee aux GAFAM : Perspectives historiques et enjeux du web, pour la culture professionnelle et les pratiques des professeur.e.s documentalistes

La Journée Professionnelle annuelle de l'APDEN Nantes s'est tenue le mardi 15 octobre 2019, à l'INSPE d'Angers. Le thème cette année était « De Tim Berners Lee aux GAFAM : Perspectives historiques et enjeux du web, pour la culture professionnelle et les pratiques des professeur.e.s documentalistes ».

Le CAPES a trente ans, et le web aussi. Associer ces deux anniversaires nous a semblé une évidence au regard des changements sur le métier qu'ont pu avoir ces deux événements.

Nous avons d'abord accueilli Benjamin Thierry (Maître de conférences en histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne), pour une conférence stimulante autour de l'histoire et les enjeux des réseaux de données, expliquant pourquoi une régulation politique de ces réseaux était nécessaire et urgente « pour faire entrer le numérique dans le giron de la démocratie ».

La deuxième communication de cette journée a été consacrée à l'association *Framasoft*, par la voix de deux de ses représentants, Frédéric Urbain et Frédéric Véron. Le réseau *Framasoft* met en œuvre une éducation populaire au numérique, *via* sa maison d'édition et la mise à disposition de nombreux services libres en ligne (*framapad*, *framadate*, *framaliste*, etc).

Nous remercions encore les intervenants pour la qualité de leurs communications, et la centaine de collègues qui avait fait le déplacement pour partager ce moment de réflexion professionnelle et d'engagement associatif !

Captations vidéos disponibles sur : apden-nantes.fr